

O I B T

ACTUALITÉS
DES

Forêts

Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Le Conseil nomme le nouveau dirigeant de l'OIBT

Réuni lors de sa 52^e session en novembre dernier, le Conseil international des bois tropicaux a nommé M. Gerhard Dieterle Directeur exécutif de l'OIBT pour les quatre années à venir. Originnaire d'Allemagne, M. Dieterle est le premier dirigeant de l'Organisation issu d'un pays consommateur, et ses trente-cinq années d'expérience en matière d'élaboration de politique forestière, tant au niveau national qu'international, le rendent éminemment apte à occuper ce poste.

La nomination de M. Dieterle intervient à un moment qui exige un leadership affirmé. En effet, sur de multiples fronts à l'échelon mondial, la foresterie est confrontée à des défis et opportunités, par exemple ceux que posent et présentent le changement climatique; les politiques du commerce; les droits des peuples autochtones et des collectivités locales; la conservation de la

Critères et indicateurs révisés; les C&I au Mexique; audit de la gestion forestière au Gabon; Programme OIBT-CITES en Amérique latine; session du Conseil



Poursuite des travaux sur les C&I.....	3
Le développement participatif des C&I dans le sud-est du Mexique.....	8
Dans quelle mesure les entreprises mettent-elles en œuvre la GDF?.....	12
Le Programme OIBT-CITES en Amérique latine...	16
La 52e session du Conseil international des bois tropicaux.....	20

Rubriques

Rapport de bourse.....	24
Tendances du marché.....	27
Parutions récentes.....	30
Réunions.....	32



Rédacteur en chef Ramón Carrillo
Rédacteur consultatif Alastair Sarre
Assistant de rédaction Kenneth Sato
Assistante administrative Kanako Ishii
Traduction Claudine Fleury
Design DesignOne (Australie)
Impression et distribution Print Provider Aps (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (AFT) est un bulletin trimestriel publié en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Ils peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur METAPAPER SILK RECYCLING, un papier certifié par le FSC (sources mixtes), intégralement issu du recyclage et respectant le mécanisme de compensation carbone. Imprimé au moyen d'encre végétale à base de soja. Tous les papiers METAPAPER sont fabriqués à l'aide d'énergies renouvelables, à hauteur de 74,66 pour cent en moyenne.

L'AFT est distribué **gratuitement** à plus de 15 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. L'AFT est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int, ainsi que dans l'App Store d'Apple et sur Google Play.

Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center – 5^e étage
Pacifico-Yokohama, 1-1-11, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Téléphone: +81-(0)45-223 1110
Télécopie: +81-(0)45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photo de couverture: Le nouveau Directeur exécutif de l'OIBT, M. Gerhard Dieterle, s'adresse au Conseil international des bois tropicaux lors de sa 52e session en novembre dernier juste après sa nomination. Photo: *K. Sato/OIBT*

Ci-dessus: Au Myanmar, des forestiers exécutent un inventaire dans la forêt classée de Kabaung au titre des activités menées dans le cadre du projet de l'OIBT RED-PD 038/11 Rev.3 (F). Des informations de qualité sur l'étendue et l'état des forêts sont essentielles à la GDF. Photo: *Département des forêts du Myanmar*

biodiversité; les besoins en terres, eau et bois; la sécurité alimentaire; et les Objectifs de développement durable. Lors de sa prise de fonction en avril prochain, il incombera par ailleurs à M. Dieterle de travailler avec les pays membres en vue de renforcer la gouvernance et les contrôles financiers de l'Organisation.

Depuis sa création, l'un des défis cruciaux que l'OIBT a dû relever a consisté à promouvoir la gestion durable des forêts (GDF) en vue de gérer de manière homogène les multiples demandes et revendications – souvent concurrentes – dont celles-ci font l'objet. Il ne fait aucun doute que la mutation que l'on connaît ce concept au cours des trente années d'existence de l'Organisation va se poursuivre sous l'effet des changements que traverseront les sociétés humaines, et de leurs besoins à l'égard des forêts. En vue de décrire, de suivre et d'évaluer la GDF, l'OIBT a lancé le concept des critères et indicateurs (C&I), avec la publication en 1990 de ses *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*. Dès lors, l'Organisation a plusieurs fois révisé ces critères assortis de leurs indicateurs à la lumière de l'évolution du contexte, des politiques et des attitudes à l'égard des forêts. C'est en 2016 que l'OIBT a publié sa plus récente révision des C&I, qui est présentée en page 3. Si les critères caractérisent les éléments essentiels de la GDF, les indicateurs constituent les moyens d'évaluer chacun d'eux. Suivis dans le temps, les C&I indiquent les changements et tendances à l'œuvre dans les conditions biophysiques et socioéconomiques ainsi qu'au niveau de la politique relevant de la GDF.

Les C&I ne sont-ils qu'un outil à l'usage des décisionnaires et organisations internationales, ou bien ont-ils également leur utilité à l'échelon local? Un projet de l'OIBT, évoqué par Reygadas Prado et Franco Cáceres (*lire en page 8*), a permis de travailler avec des communautés autochtones et locales dans le sud-est du Mexique pour adapter les C&I «mondiaux» au contexte local en vue de faire comprendre, favoriser et mettre en œuvre la GDF. On a ainsi pu constater que les C&I adaptés au niveau local – et de manière cruciale, le processus participatif d'adaptation employé – ont apporté à ces populations la confiance nécessaire pour mieux appliquer les pratiques sylvicoles, et planifier et documenter leurs activités forestières. Si les communautés doivent redoubler d'efforts pour asseoir la gestion des forêts sur des bases durables, ce projet lié aux C&I a toutefois constitué une étape importante en ce sens, à telle enseigne que les auteurs préconisent que les C&I locaux soient incorporés dans la réglementation forestière mexicaine.

Un autre projet de l'OIBT, évoqué par Olivier Ahimin et ses co-auteurs (*lire en page 12*), concerne un audit de la gestion forestière mené au Gabon dans quatorze concessions forestières au moyen d'un ensemble de principes, critères et indicateurs (PCI) conçu pour les forêts africaines. Il en est ressorti que quelques-unes seulement des sociétés d'exploitation forestière auditées présentaient un haut niveau de conformité avec les principes de la GDF sur le terrain. Bien que ce résultat soit décevant, car il montre que les entreprises doivent faire davantage pour mettre en œuvre la GDF, il montre toutefois l'avantage qu'il y a à mesurer la performance à l'aune de PCI. Il est donc certain que multiplier ce type d'audit dans les concessions forestières industrielles – en les adossant si nécessaire à des sanctions imposées par les pouvoirs publics pour défaut de conformité – encouragerait un regain d'efforts.

En page 16, nous changeons de sujet pour poursuivre notre examen (entamé dans les numéros précédents) du Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste des espèces d'arbres tropicaux, cette fois-ci en Amérique latine où ses activités ont donné de remarquables résultats. S'exprimant lors de la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux, Milena Sosa Schmidt, du Secrétariat de la CITES, a observé que, d'une manière générale, le Programme OIBT-CITES avait suscité un basculement remarquable au niveau des attentes, à la fois chez les États des aires de répartition et les pays importateurs, concernant l'inscription à la CITES d'espèces arborescentes. M^{me} Schmidt a expliqué au Conseil que, grâce au Programme, les préjugés des pays signataires au sujet des inscriptions à la CITES avaient laissé place à un soutien positif de leur part, dont il est certain que la conservation et le commerce des espèces concernées bénéficieront à longue échéance.

Ce bilan ainsi que d'autres aboutissements de la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux (*lire en page 20*), dont la nomination de M. Dieterle, les nouveaux financements accordés aux bourses et projets de l'OIBT, ainsi que les mesures destinées à accroître la transparence, montrent que l'Organisation est bien placée pour continuer à aider à concrétiser la GDF et à viabiliser le commerce du bois dans les régions tropicales, deux aspects qui sont vitaux pour l'avenir de notre planète.

Poursuite des travaux sur les C&I

L'OIBT a publié une nouvelle édition de ses critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales

Jürgen Blaser¹ et Steven Johnson²

¹ Professeur de foresterie internationale et changement climatique, Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, Université des sciences appliquées de Berne, Suisse (juergen.blaser@bfh.ch)

² Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon



Mesurage de la REDD+: Dans le cadre du projet de l'OIBT PD 519/08 Rev.1 (F), des habitants de la région sont formés au mesurage du diamètre des arbres pour estimer les stocks de carbone dans le Parc national de Meru Betiri situé dans la province de Java orientale en Indonésie. *Photo: FORDA*

Les critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF) constituent peut-être l'un des instruments de politique générale parmi les plus importants et innovants s'agissant de concrétiser le concept de la GDF (OIBT, 2011). Si les critères caractérisent les éléments essentiels de la GDF, les indicateurs sont, eux, les moyens d'évaluer chacun de ces éléments. Lorsqu'ils font l'objet d'un suivi dans la durée, les C&I témoignent des évolutions et tendances à l'œuvre sur le plan des conditions biophysiques et socioéconomiques relevant de la GDF, ainsi qu'au niveau des politiques en la matière.

Depuis 1990, neuf dispositifs de C&I couvrant quelque 150 pays ont été établis, qui, tous confondus, englobent la totalité des principales écozones, à savoir boréale; tempérée, infratropicale et tropicale sèche; et tropicale humide. A. Grainger (2012) a livré une analyse critique et exhaustive de ces dispositifs, y compris de leurs forces et faiblesses.

Le caractère évolutif des C&I

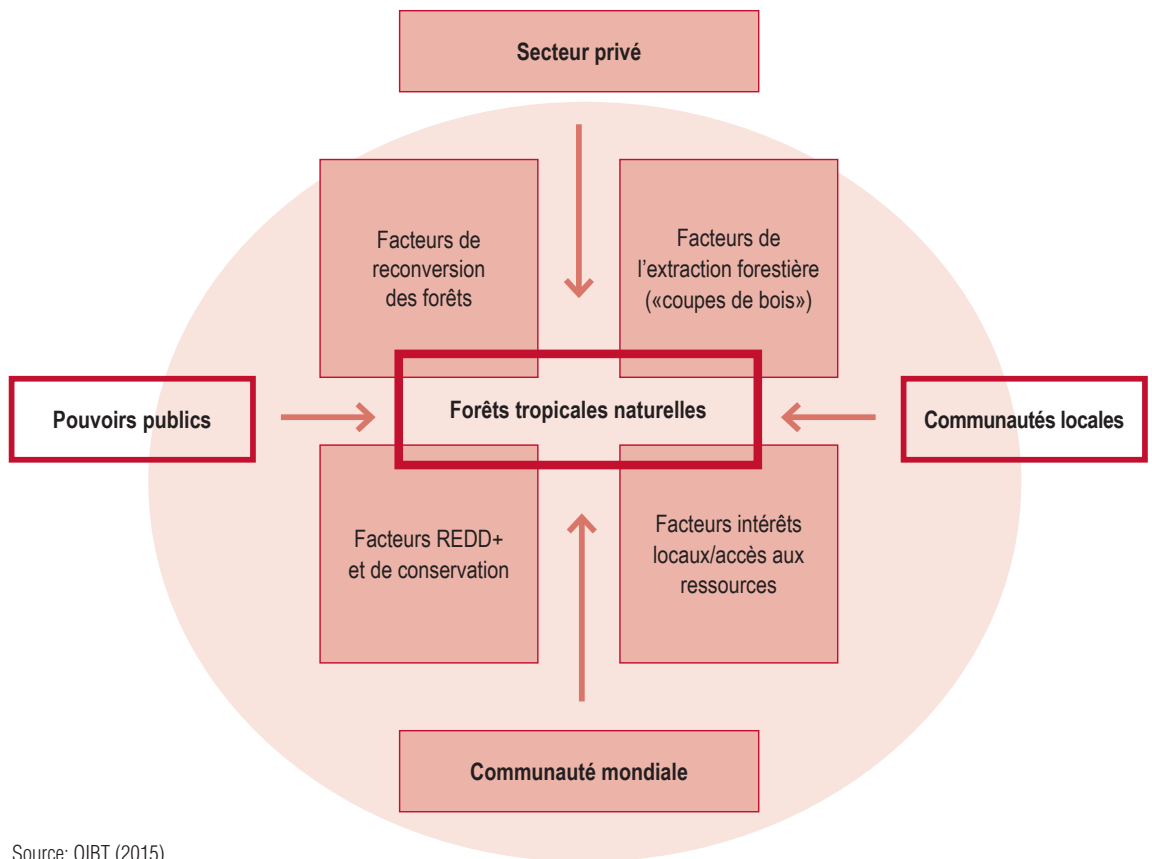
C'est au début des années 90 que l'OIBT a inauguré la mise au point de C&I destinés aux forêts tropicales, avec la publication du premier ensemble de critères de la GDF au monde (*Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*; OIBT, 1992) dans le but de permettre l'évaluation de l'état des forêts tropicales chez ses pays membres producteurs, et de recenser les points faibles des pratiques forestières ainsi que les améliorations nécessaires. En 2000, inspirées des premiers travaux de l'OIBT et de l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, des initiatives liées aux C&I avaient été lancées dans le monde entier (Caswell *et al.*, 2014), avec notamment le Processus de Montréal (1994) pour les forêts tempérées et boréales; le processus *Forest Europe* (pour les forêts européennes), à compter de 1995; le Processus de Tarapoto pour les pays de l'Amazonie (également à partir de 1995); et enfin les *Principes, critères et indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique* (publiés par l'Organisation africaine du bois et l'OIBT en 2003).

En 1998, l'OIBT a publié ses *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles* (OIBT, 1998a, b), une version actualisée de ses critères originels (c.-à-d. OIBT, 1992) incluant des guides d'application des C&I au niveau national et à celui des Unités forestières d'aménagement (UFA). Ont ensuite été publiés en 2005 les *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales, modèle de rapport sur les C&I inclus* (OIBT, 2005), qui constituaient une mise à jour des C&I et fournissaient un modèle clair pour le suivi et la communication des informations connexes.

Depuis 2005, le développement des C&I a enregistré des avancées notables. Selon le point de vue largement partagé, plutôt que d'être une fin en soi, les C&I sont des outils qui servent à adapter la gestion au cours du temps en vue de maintenir la santé et la productivité des forêts au regard de l'évolution des conditions économiques, sociales et environnementales, et de la demande en biens et services environnementaux que procurent les forêts. Partant de cette idée, une conférence des parties concernées (dont l'OIBT) organisée en 2003 a recensé «sept domaines thématiques» de la GDF sur la base des critères communs aux principaux processus liés aux C&I. À partir de 2007, ces sept domaines thématiques ont formé le socle de la vision commune de la GDF au sein du système des Nations Unies (AGNU, 2007) et ont fourni l'architecture des évaluations des ressources mondiales forestières que prépare à intervalles réguliers l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et auxquelles l'OIBT contribue des apports sur la base de ses propres C&I.

En 2014, l'organe directeur de l'OIBT, le Conseil international des bois tropicaux, a décidé que, compte tenu de l'expérience de l'emploi des C&I pour le suivi et l'évaluation des forêts tropicales, ainsi que la communication d'informations connexes, un nouvel examen complet s'imposait. Son objectif était que les C&I de l'OIBT continuent de répondre à l'évolution des besoins des acteurs forestiers et puissent éclairer en toute connaissance de cause l'élaboration des politiques et pratiques de gestion en matière de forêt. Cette toute récente révision des C&I de l'OIBT

Figure 1: Les divers facteurs exerçant une influence directe sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales naturelles



Source: OIBT (2015)

(OIBT, 2016) est le résultat de ce processus. Elle est d'actualité au regard des récents développements mondiaux intervenus sur le plan des politiques forestières, tels que ceux liés aux Objectifs de développement durable ou à l'Accord de Paris sur le changement climatique, ou d'autres encore relevant des récents travaux menés dans le cadre des processus relatifs aux C&I et à la FAO, qui sont destinés à intégrer et à rationaliser les rapports nationaux et internationaux sur les forêts. L'emploi des C&I est de nature volontaire; leur but étant d'accompagner les pays dans les efforts qu'ils mènent pour mettre en place la GDF et aussi d'aider à assurer la cohérence des données internationales.

Les C&I de l'OIBT se présentent sous la forme d'un cadre, au sein duquel chaque pays peut développer son propre système pour déterminer la pérennité au niveau national et à celui des UFA. Sachant que les C&I constituent un concept évolutif, il importe de les revoir et de les affiner périodiquement à la lumière de l'expérience et de l'évolution des conditions économiques, sociales et environnementales. Cette révision devra prendre en compte les nouvelles connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers tropicaux, la vulnérabilité des forêts face aux périls naturels, les effets anthropiques sur les forêts (prévus et imprévus) ainsi que les besoins sans cesse en mutation de la société en biens et services environnementaux forestiers. En outre, la capacité à mesurer les indicateurs ainsi que leur faisabilité sur les plans technique, financier et politique, évoluera au fil du temps, et les connaissances s'amélioreront s'agissant de savoir quels indicateurs seront les «plus appropriés» pour évaluer et suivre la gestion des forêts tropicales, et en rendre compte.

Le rôle des C&I

Les C&I jouent un rôle important dans une série de développements et dossiers liés aux forêts, sachant notamment qu'ils constituent le fondement d'initiatives internationales servant à évaluer la gouvernance des forêts dans le contexte du processus de la REDD+¹ et à déterminer les principes, critères et indicateurs de la production intensive de combustible ligneux suivant un mode durable (FAO, 2010). Les C&I sont également pertinents pour évaluer les tendances forestières se rapportant aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB, 2013).

Plusieurs pays appliquent les C&I dans leurs calculs liés au carbone forestier national et les efforts associés visant à attribuer une valeur au carbone dans le contexte de la GDF au sens large. Les cadres des C&I ont servi de modèles pour élaborer des indicateurs environnementaux nationaux et des C&I qui soient applicables, par exemple, aux terres de parcours/étendues herbeuses, aux cultures agricoles, à l'eau et aux minerais. L'expérience et l'expertise acquises à travers l'élaboration et l'application de la grille de C&I de l'OIBT, et de celles développées dans le cadre d'autres processus relevant des forêts, pourraient s'avérer précieuses pour des initiatives similaires prises dans d'autres domaines (Caswell et al., 2014).

Pour nombre d'acteurs au niveau national et à celui du paysage, les forêts représentent des intérêts (figure 1), dont certains sont

1 La REDD+ désigne les efforts que mènent les pays en vue de réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, et de favoriser la conservation, la gestion durable des forêts ainsi que l'accroissement des stocks de carbone forestier (www.forestcarbonpartnership.org/what-redd).

compatibles et d'autres non. Par exemple, si certains peuvent vouloir préserver une forêt intacte, d'autres souhaiteront la défricher pour des cultures commerciales ou l'extraction de minerais. Entre ces deux extrêmes coexiste un vaste éventail d'acteurs disposant d'une large palette d'usages forestiers. Pour ceux-ci, les C&I constituent un outil vital permettant d'assurer que l'ensemble des valeurs forestières soit pris en compte dans la gestion et l'utilisation de la ressource.

Avantages des C&I

Les C&I constituent un outil commun de politique destiné à accompagner les pays dans le suivi, l'évaluation et la communication d'informations sur les tendances relatives à l'état des forêts et aux avancées vers la GDF à divers niveaux, tout en tenant compte des différences au sein des pays et d'un pays à l'autre. Dans un nombre croissant de pays tropicaux, l'amélioration de la qualité, de la couverture et de la cohérence des données ayant trait aux C&I a permis de mener des évaluations plus complètes des forêts aux échelons régional et mondial, à l'instar par exemple des rapports de l'OIBT sur la situation de la gestion des forêts tropicales (Blaser *et al.*, 2011) ou des études de la FAO sur les ressources forestières mondiales (FRA). Les pays qui emploient les C&I pour le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports sont susceptibles d'être avantagés pour répondre aux demandes externes d'informations liées aux forêts et satisfaire aux exigences des dispositifs indépendants de certification de la gestion forestière (plusieurs membres de l'OIBT ont eu recours aux C&I comme étape préliminaire à l'élaboration de protocoles nationaux de certification des forêts, que ce soit de manière indépendante ou avec l'aide d'organismes de certification institués).

Les C&I de l'OIBT peuvent servir à suivre et à évaluer la production et la protection des biens et services environnementaux dans tous les types de forêts tropicales, aussi bien naturelles que plantées, et à en rendre compte. Ils sont également utilisés pour répondre aux besoins de groupes d'acteurs spécifiques

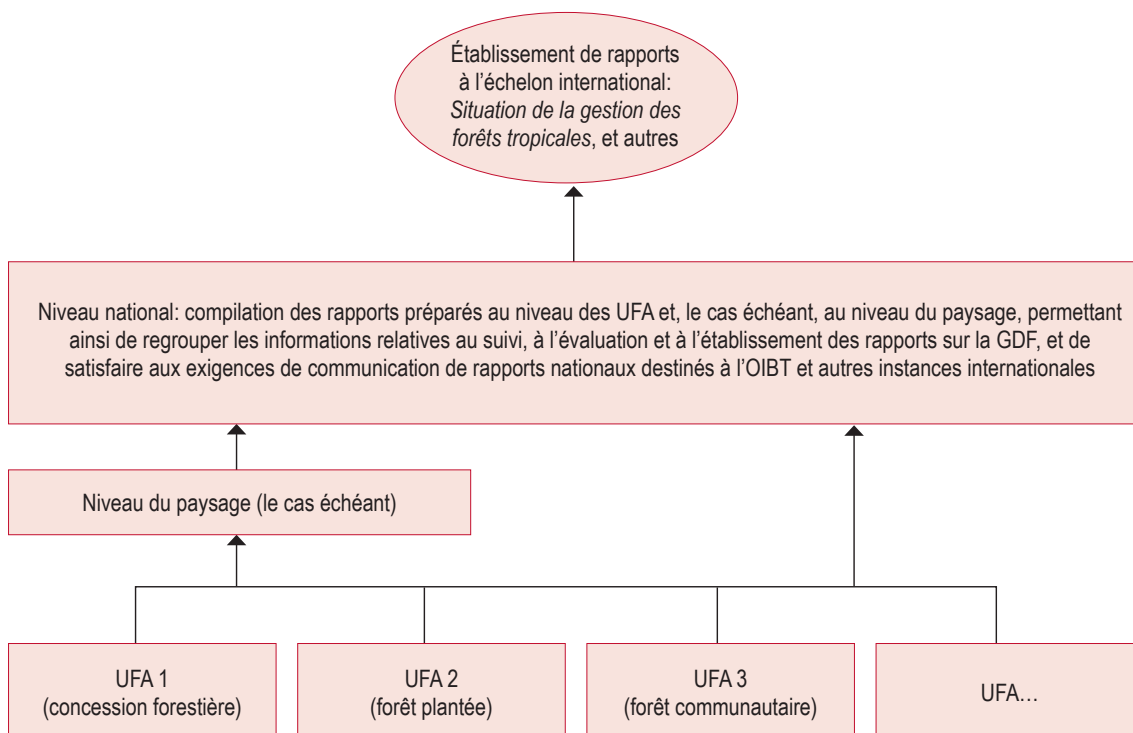


Du bon travail: Une femme à pied d'œuvre dans une pépinière au Bénin. Assurer la santé et la sécurité des travailleurs est un aspect important de la GDF. Photo: J. Blaser

dans les pays tropicaux. Applicables aussi bien au niveau national ou infranational qu'à celui des UFA, ils constituent la trame permettant de former une vue d'ensemble de la situation de la gestion des forêts. La figure 2 récapitule l'usage des C&I sous forme d'un schéma.

Les informations obtenues par l'intermédiaire des C&I de l'OIBT aident à faire connaître la situation de la GDF et le niveau des efforts effectués en ce sens. Elles contribuent en outre à élaborer des stratégies pour la GDF, mais aussi la REDD+, l'Application des lois forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux ainsi que les initiatives prises en matière de restauration des forêts et des paysages. Les C&I permettent de cerner les besoins en recherche-développement dans les domaines où les

Figure 2: L'emploi des C&I de l'OIBT comme outil de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la gestion durable des forêts





Critère 6, «Protection des sols et des eaux»: Deux personnes naviguent sur un fleuve situé à la frontière entre le Cameroun et le Gabon, où un projet de l'OIBT de long terme a aidé à établir et à gérer le Sanctuaire de faune de Mengamé. À l'échelon du paysage, les forêts jouent des rôles cruciaux s'agissant de maintenir la qualité et le flux de l'eau en aval, et de lutter contre les inondations et la sédimentation. *Photo: M. J. Dourojeanni/OIBT*

connaissances font défaut, ainsi que les points faibles de la mise en œuvre de la GDF. Ils aident à améliorer les politiques et stratégies en matière de GDF et à déterminer la nécessité d'une aide et d'une coopération internationales.

Les critères

Les C&I de l'OIBT prescrivent sept critères jugés être des éléments essentiels de la GDF. Le premier, «Conditions habilitantes de la gestion durable des forêts», concerne le cadre général d'ordre juridique, économique et institutionnel, sans lequel les actions incluses sous les autres critères ne sauraient réussir. Conjointement au Critère 2, «Étendue et état des forêts», le Critère 1 fournit les informations nécessaires pour évaluer les conditions habilitantes de la GDF. Le Critère 3, «Santé et résilience de l'écosystème forestier», a trait au risque que posent aux forêts les agents destructeurs et les tensions. Le Critère 4, «Production forestière», le Critère 5, «Biodiversité forestière», et le Critère 6, «Protection des sols et des eaux», concernent le maintien des multiples fonctions des forêts leur permettant de procurer produits et services environnementaux. Le Critère 7, «Aspects économiques, sociaux et culturels», touche aux valeurs économiques, sociales et culturelles des forêts, et à la mesure suivant laquelle la gestion forestière permet de maintenir celles-ci, par exemple par l'adhésion aux garanties sociales que fixent les mécanismes nationaux et internationaux de financement.

Les indicateurs

Un indicateur est défini comme étant un attribut d'ordre quantitatif, qualitatif ou descriptif qui, lorsqu'il est périodiquement mesuré ou suivi, indique le sens dans lequel évolue un critère. Les indicateurs permettent de déterminer quelles informations sont nécessaires pour évaluer et suivre les changements, tant dans la forêt proprement dite (indicateurs des résultats) qu'en tant que partie des systèmes de gestion de l'environnement et

des forêts utilisés (indicateurs relatifs aux apports et processus). Une série chronologique de tout indicateur mesurable ou clairement descriptif peut livrer des renseignements sur le sens de l'évolution, soit vers la GDF, soit à l'opposé. Toutefois, les indicateurs ne peuvent, à eux seuls, établir si la gestion est durable ou non.

Les 58 indicateurs présentés dans la dernière édition des C&I de l'OIBT sont organisés en 18 groupes qui subdivisent les critères. Ils ont été déterminés et affinés en grande partie à partir des informations transmises au cours des 28 ateliers nationaux sur les C&I qui ont été organisés par l'OIBT entre 2002 et 2014. La mesure d'un quelconque de ces indicateurs dans la durée livrera des informations qui sont aussi nécessaires que significatives pour évaluer les progrès accomplis dans le sens de la GDF. Les indicateurs ont été définis de manière à être clairs et pratiques à suivre, et, autant que possible, ils reposent sur les connaissances et données dont on dispose.

Il va toutefois de soi que les informations ne sont pas aisément disponibles pour tous les indicateurs dans tel ou tel pays donné. Lorsque des données sont insuffisantes, il serait possible, dans les dispositifs nationaux d'établissement des rapports sur les C&I, d'avoir recours à un système d'auto-notation permettant d'évaluer la qualité des données (par ex., «élevée», «moyenne», «faible») au niveau des indicateurs, à savoir que des données notées de qualité «faible» pourraient être exclues des rapports synthétiques préparés par l'OIBT.

L'élaboration de rapports sur divers aspects de la gestion forestière destinés aux différentes organisations internationales représente un travail considérable pour les pays. Il est possible de leur faciliter la tâche en veillant à ce que les institutions (par ex., la CDB, la FAO, l'OIBT, la Convention de lutte contre la désertification des Nations Unies; la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Forum

des Nations Unies sur les forêts (FNUF) coordonnent leurs demandes de données liées aux forêts. Les indicateurs présentés ici ont donc été, autant que faire se peut, choisis de manière à être compatibles avec les normes et définitions adoptées à l'échelon international. Par ailleurs, l'OIBT prend une part active aux efforts menés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts en vue d'élaborer un «ensemble pivot» d'indicateurs communs de la GDF qui, s'il est adopté, contribuera notablement à alléger la charge que représente pour les pays la communication d'informations, tout en améliorant la fiabilité et l'homogénéité des données internationales sur les forêts.

Pour que les indicateurs donnent une image précise des tendances, il est important d'avoir recours à des méthodes comparables d'une évaluation à la suivante et de disposer d'une méthodologie pour estimer le degré de précision de toute donnée soumise. Dans l'idéal, les pays utiliseront des méthodes identiques de mesure et d'évaluation dans la durée. Toutefois, les techniques de recueil de données et d'analyse sont de nature dynamique: par exemple, la mesure de l'étendue et de la qualité au moyen de la télédétection et de systèmes d'information géographique évolue rapidement. Qui plus est, certaines forêts font l'objet d'un suivi indépendant (par ex., dans le cadre de dispositifs de certification forestière), susceptible de contribuer de nouveaux apports précieux aux rapports officiels. Par conséquent, dans chaque rapport sur les C&I, les pays devraient décrire les méthodes utilisées, estimer la précision des données et indiquer toute difficulté rencontrée dans le recueil ou l'analyse des données.

Conclusion

Cette nouvelle édition des C&I de l'OIBT devrait contribuer de manière majeure aux discussions de niveau national et international sur la politique forestière de même qu'aux travaux que l'OIBT mène actuellement. Elle va aussi aider les pays membres de l'OIBT à communiquer les informations sur leurs forêts, y compris celles relevant des ODD concernés, ou des contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'atténuation des changements climatiques, et à jeter les bases de la REDD+.

Cet article est adapté des Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales, le n° 21 de la série Politique forestière que l'OIBT a publié en 2016. Il est disponible sur: www.itto.int/fr/policypapers_guidelines. Une brève vidéo de promotion des C&I est également disponible sur: www.youtube.com.ittosfm.

Bibliographie

- AGNU 2007. Résolution adoptée lors de l'Assemblée générale le 17 décembre 2007. A/RES/62/98. Assemblée générale des Nations Unies (UNGA), New York, États-Unis.
- Blaser, J., Sarre, A., Poore, D. & Johnson, S. 2011. *Situation de la gestion des forêts tropicales 2011*. Série OIBT: Technique n° 38. OIBT, Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/technical_report.
- Caswell, S., Tomaselli, I. & Hirakuri, S. 2014. *Indicating progress: uses and impacts of criteria and indicators for sustainable forest management*. Série OIBT: Technique n° 42. OIBT, Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/technical_report.
- CDB 2013. *Quick guides for the Aichi Biodiversity Targets*. Version 2. Convention sur la diversité biologique (CBD). Disponible sur: www.cbd.int/sp/targets.
- FAO 2010. *Planted forests in sustainable forest management: a statement of principles*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome. Disponible sur: www.fao.org/docrep/012/al248e/al248e00.pdf.
- Grainger, A. 2012. Forest sustainability indicator systems as procedural policy tools in global environmental governance *Global Environmental Change* 22:147–160.
- OIBT 1992. *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 3. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT 1998. *Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Politique forestière n° 7. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales – modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière n° 15. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT 2011. *Vingt-cinq réussites: une illustration des 25 années de l'histoire de l'OIBT en quête de la pérennisation des forêts tropicales*. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/publicity_materials/?pageID=2
- OIBT 2015. *Lignes directrices volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles*. Série OIBT: Politique forestière n° 20. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT 2016. *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 21. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.ito.int/fr/policypapers_guidelines.
- Thompson, I., Mackey, B., McNulty, S. & Mosseler, A. 2009. *Forest resilience, biodiversity, and climate change: a synthesis of the biodiversity/resilience/stability relationship in forest ecosystems*. Technical Series No. 43. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada.

La participation des populations locales à l'élaboration et l'évaluation des critères et indicateurs a accru leur aptitude à comprendre la gestion durable des forêts et leur certification, et y adhérer

Fabiola Reygadas Prado et Carlos Franco Cáceres

Institut national de la recherche forestière, agronome et animale (INIFAP), Centre de recherche régional du sud-est, Station expérimentale de Chetumal, Mexique (reygadas.guadalupe@inifap.gob.mx)



Chargement de grumes: Les C&I ont été révisés lors d'une opération d'extraction dans une forêt de production de pin située dans la collectivité de Santa Catarina Ixtepeji dans l'État d'Oaxaca au Mexique. Photo: C. Franco

Au Mexique, une caractéristique majeure du régime foncier des forêts tient à son caractère communautaire. Le pays compte 31 518 *ejidos*¹ et communautés agricoles² qui, confondus, détiennent 105 millions d'hectares de terres. Quelque 15 381 d'entre eux recèlent chacun plus de 200 hectares de forêt, pour totaliser une superficie de 62,2 millions d'hectares. On estime que la production forestière – les prélèvements de bois, de plantes d'ornement, de plantes médicinales, graines et résines – constitue la principale source de revenus pour 2 994 de ces *ejidos* et communautés propriétaires de forêts (CONAFOR, 2012).

L'un des cinq premiers pays de mégadiversité de la planète, le Mexique abrite 50 pour cent des 96 espèces de *Pinus* recensées dans le monde, dont vingt et une endémiques (Styles, 1993). La biodiversité étant liée à la diversité ethnique et culturelle, il existe une corrélation étroite entre la localisation des zones à forte présence de populations autochtones et celles considérées comme étant des sites de conservation prioritaires en raison de la richesse de leur biodiversité (Merino Pérez & Segura, 2002). La Commission nationale forestière (CONAFOR) a axé la politique forestière du Mexique sur le principe du développement durable des forêts, dans le double objectif d'améliorer la qualité de vie des Mexicains et Mexicaines qui vivent au sein d'écosystèmes forestiers, et d'assurer la conservation des ressources forestières du pays.

C'est dans la région du Sud-Est mexicain que se trouve l'une des plus importantes bases de ressources forestières tropicales de l'Amérique latine. Dans la péninsule du Yucatán (Campeche, Yucatán et Quintana Roo), le domaine forestier permanent (DFP) couvre 761 459 hectares (6 pour cent de la superficie totale). Dans

le golfe du Mexique (Chiapas et Oaxaca), les forêts tropicales et tempérées s'étendent sur 9,9 millions d'hectares (aucune estimation du DFP n'est toutefois disponible pour cette région).

En 2011 (la dernière année pour laquelle des données traitées sont disponibles; SEMARNAT, 2011), on a prélevé dans les forêts tropicales de la péninsule du Yucatán un total de 92 972 m³ de bois, dont 85 109 m³, en équivalent bois rond (ebr), d'essences ligneuses tropicales utilitaires (28 pour cent du total de la production nationale d'espèces tropicales utilitaires) et 7 862 m³ d'essences ligneuses de haute valeur (*Swietenia macrophylla*, *Cedrela odorata* et *Cedrela mexicana*) (46 pour cent de la production totale de ces essences au Mexique). *S. macrophylla*, *C. odorata* et *C. mexicana* sont exportées vers le Japon, l'Allemagne et les États-Unis d'Amérique notamment, ce qui crée des opportunités d'emploi pour les propriétaires fonciers; en 2011 le prix de vente moyen d'un mètre cube en e.b.r. était de 4 000 pesos mexicains (MXN) (soit 333 \$EU).

Au total, 528 982 m³ de bois ont été extraits dans les forêts tropicales et tempérées de la région du golfe dans le sud-est mexicain en 2011; il s'agissait principalement de bois tendres, mais ce chiffre comprend également 20 632 m³ de bois tropicaux de construction, d'une valeur de production de 12,5 millions MXN (équivalent à 1,04 million \$EU).

Les *ejidos* forestiers: l'assise territoriale de l'application des C&I

Bien qu'au Mexique la tendance ait été à la conversion des forêts pour l'agriculture, l'élevage de bétail et le développement urbain, la superficie forestière y demeure néanmoins importante (tableau 1).

En vertu de la législation en vigueur, les permis d'exploitation sont attribués aux propriétaires fonciers qui, dans le cas des forêts tropicales (dont le nom courant est *selvas*), sont pour la plupart des *ejidos*. Dans les *ejidos* recelant du matériel sur pied à usage marchand, les activités forestières contribuent de manière importante aux revenus et à l'emploi locaux (Simula *et al.*, 2006).

1 Un *ejido* désigne une surface de terre donnée à une collectivité rurale. L'étendue attribuée, qui comprend trois types de terrains – parcelles urbaines, parcelles agricoles et terres communautaires –, est régie dans le cadre du régime hiérarchique de l'*ejido*, les assemblées générales en constituant la plus haute instance décisionnelle.
2 Une collectivité agricole désigne une surface de terre donnée à un peuplement rural. Sur les plans administratif et social, elle est régie par un régime coutumier de gouvernement autonome (reposant essentiellement sur une structure hiérarchique), au sein duquel le régime foncier et les droits et obligations d'usage sont inaliénables.

Tableau 1: Superficie de végétation naturelle couverte par des forêts tempérées et tropicales

Superficie du Mexique couverte de végétation naturelle	Superficie de végétation naturelle en % de la superficie totale du Mexique	Forêt tempérée en % de la superficie de végétation naturelle (indiquée entre parenthèses)	Forêt tropicale en % de superficie de la végétation naturelle (superficie entre parenthèses)	Forêt autre en % de superficie de la végétation naturelle (superficie entre parenthèses)
130 millions d'ha	70,4	24,2 (33,4 millions d'ha)	22,8 (31,5 millions d'ha)	11,8 (16,3 millions d'ha)

Note: il s'agit des chiffres les plus récents pour lesquels on dispose de données officielles. Végétation naturelle = végétation distincte des cultures et de la végétation à des fins agricoles. Source: CONAFOR (2012).

Le DFP constitue la superficie appartenant au secteur social dans le cadre du régime des *ejidos*; il est réservé à la production forestière.

Dans le sud-est du Mexique, la gestion forestière nécessite de connaître la réglementation régissant les forêts, mais aussi d'être sensibilisé à la valeur culturelle que revêtent ces ressources pour les populations qui y vivent ou qui en sont riveraines. Participer au processus d'élaboration des critères et indicateurs de la gestion durable des ressources forestières peut permettre aux acteurs des *ejidos* et collectivités de se rendre pleinement compte de la valeur qu'il y a à conserver leurs forêts. Ce faisant, avec l'appui de techniciens spécialisés, ils deviennent des partenaires actifs s'agissant d'assurer la conservation des forêts tropicales et de bénéficier pleinement de leur usage à des fins économiques.

La gestion durable des forêts dans le sud-est du Mexique

L'Institut national de la recherche forestière, agricole et animale (*Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas et Pecuarias*, INIFAP) a mis en œuvre un projet financé par l'OIBT destiné à élaborer des critères et indicateurs pour les forêts tropicales mexicaines. Lancé en juillet 2006 pour se terminer en 2016, le projet PD 351/05 Rev.1 (F) «Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (plaines du littoral sud-est, golfe du Mexique et péninsule du Yucatán)» a ainsi couvert cinq États: Yucatán, Campeche, Quintana Roo, Chiapas et Oaxaca. Son objectif de développement consistait à renforcer, encourager et évaluer la gestion durable

des forêts tropicales au Mexique en vue de dynamiser le développement durable des forêts dans le cadre de critères et indicateurs (C&I) et d'assurer que les produits forestiers tropicaux commercialisés à l'international proviennent de forêts en gestion durable et certifiées, ainsi que le stipulent l'Objectif 2000 de l'OIBT et le Plan de développement forestier 2000-2025 du Gouvernement mexicain.

Dans le cadre de ce projet ont été appliqués et validés les C&I de l'OIBT, ainsi que ceux des autres principaux protocoles internationaux, dans neuf unités forestières d'aménagement (UFA) situées au sein de forêts tropicales humides et subhumides de la région du Sud-Est mexicain. Le but était d'évaluer et de suivre dans ces écosystèmes les aspects économique, social et écologique de la gestion forestière, afin d'établir des fondements scientifiques pour la gestion durable des forêts (figure 1).

Développement participatif des C&I

Les populations locales ont été fortement mises à contribution dans le projet. Au total, les *ejidos* et communautés qui y ont collaboré représentaient plus de 150 000 hectares de forêt et englobaient divers types forestiers et échelons d'organisation. Ensemble, les *ejidos* et communautés ont incarné le difficile périple que suppose le développement d'entreprises communautaires et l'usage durable des forêts (tableau 2).

Eu égard aux forêts tropicales du sud-est du Mexique, les C&I ont été élaborés dans le cadre d'un cycle de 60 ateliers de quatre types (tableau 3), avec la participation des acteurs prenant part à la gestion et à l'exploitation des forêts tropicales. Des efforts ont été menés afin d'amener les producteurs de différents groupes ethniques tels que les Mayas, Tzotziles, Tzeltales et Zapotecos, ainsi que des professionnels bilingues à y participer, de manière à veiller à ce que diverses voix puissent s'exprimer au cours du processus.

La structure organisationnelle interne et l'histoire des *ejidos* et communautés participant au projet ont été des aspects fondamentaux pour le développement et l'évaluation des C&I. La gouvernance des forêts et le partage équitable des avantages sont cruciaux pour réaliser la viabilité sociale et renforcer l'identité communautaire (Franco *et al.*, 2014).

Des ateliers ont été conduits au niveau des États et de la région en vue de: préciser les concepts et idées émergent d'environnements culturels différents; sensibiliser les détenteurs de ressources afin de leur permettre de progresser vers la pérennisation; et montrer aux producteurs (c.-à-d. les membres des *ejidos* et communautés) l'importance de l'aspect pérennité pour leurs moyens d'existence ainsi que l'avenir de leur collectivité (Franco *et al.*, 2014). Au terme du processus, les C&I avaient été déterminés, élaborés et diffusés. Le tableau 4 montre le nombre de principes, critères, indicateurs et vérificateurs qui composent les C&I des forêts tropicales dans le sud-est du Mexique.



Création d'emplois: Une ouvrière dans une pépinière pour forêt de production dans la collectivité de Santa Catarina Ixtepeji dans l'État d'Oaxaca au Mexique. Photo: F. Reygadas

Tableau 2: Description des *ejidos* et collectivités impliqués, par État

État et ses caractéristiques	Ejid/collectivités impliqués dans l'élaboration des C&I	Nombre de membres actifs	Type de végétation	Superficie forestière en exploitation (ha)
Oaxaca (État doté de la deuxième plus vaste superficie de forêts tempérées et tropicales au Mexique)	Localités de Santa Catarina Ixtepeji: Ixtepeji, Tierra Colorada, Yuvila, El Punto	614	Forêt de pin-chêne	10 008
Campeche (État doté de la sixième plus vaste superficie de forêts tempérées et tropicales au Mexique)	20 de Noviembre	75	Forêt tropicale semi-sempervirente à couvert moyen	21 682
	Nuevo Becal	263		25 000
	Silvituc	63		51 100
	Álvaro Obregón	130		14 000
Quintana Roo (État doté de la superficie de forêt la plus vaste en pourcentage de la superficie totale du Mexique); également doté de la plus vaste superficie de forêts tempérées et tropicales de tous les États mexicains)	Caoba	48	Forêt tropicale semi-sempervirente à couvert moyen	23 703
Chiapas (État doté de la 14 ^e plus vaste superficie de forêts tempérées et tropicales du Mexique)	Monte Sinaí II	58	Forêt montagnaise de nuage	542
	Francisco Romo Serrano	34		2 048
Yucatán (État doté de la 14 ^e plus importante part de propriété foncière à caractère social au sein de son territoire)	San Agustín	48	Forêt tropicale semi-décidue à couvert moyen	2 254
Total		1333		150 337

Source: préparé par les auteurs en 2014 et modifié en 2016.

Résultats de l'application des C&I

Les C&I ont été appliqués dans huit *ejidos* et une seule communauté afin d'évaluer la gestion durable forestière sur un total de 150 337 hectares de forêt en exploitation. Le concept des C&I, ainsi que leur emploi, ont été diffusés auprès de 1 333 membres d'*ejidos* et de communautés auxquels appartenaient ces surfaces forestières.

Sachant que les *ejidos* et communautés qui ont collaboré sont les propriétaires de ces informations, les résultats de l'évaluation de la gestion durable, qui figurent également dans un document intitulé «kit C&I», leur ont été communiqués. Ce dossier fixe une approche systématique des aspects économique, social et écologique de l'exploitation et de la conservation de la ressource forestière, et incorpore tous les éléments d'appui. Il est prévu que ce dossier soit actualisé dans le temps au fur et à mesure que chaque UFA s'efforcera d'atteindre la pérennisation. Le kit C&I est un

outil majeur pour aider les usagers à suivre et à évaluer la pérennité de la gestion de la ressource forestière dans leurs *ejidos* et communautés. Il comprend un modèle d'évaluation de la pérennité pour chaque *ejido*/communauté, qui indique l'échelle de notation et le niveau de pérennisation obtenus pour chaque aspect ainsi que chacun des principes, critères et indicateurs.

Le projet a eu un effet favorable et immédiat sur les membres des *ejidos* et communautés de même que sur les techniciens impliqués. La documentation employée pour évaluer les C&I économiques et sociaux s'est avérée utile pour étayer les indicateurs du Conseil de bonne gestion forestière (FSC) concernant les *ejidos* engagés dans des processus de certification.

Les *ejidos* et communautés ont utilisé les résultats de l'évaluation des C&I pour planifier leurs activités sylvicoles, améliorer leurs pratiques d'exploitation, déterminer les domaines de recherche prioritaires dans leurs forêts et solliciter des financements pour la mise en œuvre d'activités diverses.

La participation au projet a eu des retombées importantes au niveau social chez les *ejidos* et communautés impliqués. Elle a notamment permis de mieux faire comprendre et accepter que les C&I étaient un outil servant à évaluer, suivre et gérer leurs forêts, mais aussi à enrichir leur culture en encourageant le partage, chez les producteurs, des connaissances et de l'apprentissage en matière de planification et d'exploitation forestières.

Conclusion

La mise en œuvre du projet a permis de mettre en place un nouveau contexte propice chez les *ejidos* et communautés impliqués dans l'élaboration des C&I: il a fourni aux producteurs une référence et un outil pratique leur permettant d'évaluer la gestion de leurs forêts. Au cours du processus d'apprentissage, de développement et de compréhension de l'application des C&I, les *ejidos* et communautés participants sont devenus plus

Figure 1: Localisation des *ejidos* et collectivités impliqués

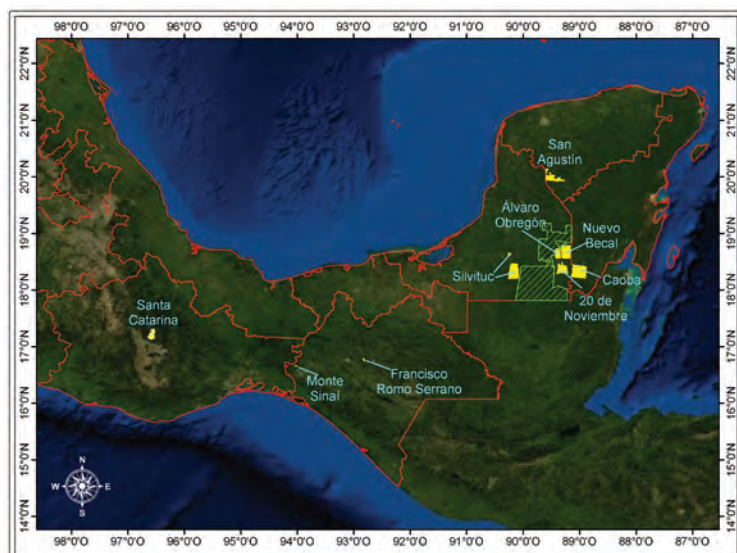


Tableau 3: Modalités de l'atelier organisé dans le cadre du projet

Type d'atelier	Contenu
Analyse de concept	Mener une analyse et une discussion sur les concepts relevant des aspects économique, social et écologique des C&I, et sur leur adoption
Formation aux C&I	Dispenser une formation aux techniciens forestiers, producteurs forestiers et autorités forestières sur les méthodologies des C&I
Intégration des progrès	Apporter un retour d'expérience aux utilisateurs sur les évaluations de leurs opérations d'exploitation forestière en discutant en présence d'autres acteurs et entités externes aux <i>ejidos</i> ou collectivités
Diffusion	Ménager des possibilités aux membres d' <i>ejidos</i> ou collectivités, qui ne sont pas directement impliqués dans l'exploitation forestière, mais qui participent à la récolte ou cueillette de produits forestiers tropicaux, d'apporter un retour d'expérience et de participer aux résultats et produits réalisés

Tableau 4: Nombre de principes, critères, indicateurs et vérificateurs qui sont acceptés et appliqués dans les forêts tropicales du sud-est du Mexique

Système	Principes	Critères	Indicateurs	Vérificateurs
Écologique	4	12	17	32
Social	3	6	13	23
Économique	3	7	10	14
Total	10	25	40	69

Note: le «sud-est du Mexique» comprend trois États de la péninsule du Yucatán et deux dans le golfe du Mexique.
Source: préparé par les auteurs en 2014.

compétents pour appliquer les pratiques sylvicoles, et planifier et documenter leurs opérations de gestion forestière. Entre autres choses, ils ont pu confirmer qu'il leur était possible d'exploiter leurs forêts de manière plus intensive sans mettre en péril leur conservation. Les objectifs consistant à accroître l'emploi et à galvaniser l'économie par l'utilisation durable des forêts devraient être atteints à moyen terme; dans l'intérim il est de manière générale nécessaire de renforcer les entreprises communautaires, d'identifier des niches de marché pour leurs produits et d'obtenir la certification de ceux-ci.

Aux techniciens et producteurs forestiers qui ont participé au projet ont été dispensées des formations destinées à assurer le transfert efficace des C&I.

Un atelier a été organisé afin d'examiner et de comparer les C&I et la méthodologie employée dans le projet avec ceux utilisés par le FSC pour la certification de la bonne gestion forestière, plus particulièrement les principes des «droits sociaux et du travail», et de la «conservation de la biodiversité», qui tous deux ont été une source de difficultés pour les producteurs et techniciens forestiers au sein du processus de certification. L'atelier a permis de constater que les C&I élaborés dans le cadre du projet étaient plus clairement définis et montraient comment vérifier la conformité à chaque indicateur. En revanche, les C&I du FSC sont inadéquatement corroborés dans la mesure où ils ne sont pas cadrés dans le contexte social, technique et opérationnel des *ejidos* et communautés du sud-est du Mexique. L'analyse statistique appliquée à l'exercice a montré que les C&I du projet étaient plus efficaces et faciles d'utilisation que ceux du FSC suivant un rapport de 75 pour cent.

Par conséquent, on estime qu'intégrer les C&I élaborés au titre du projet dans la réglementation forestière mexicaine – les normes des audits techniques préventifs ou encore la norme mexicaine de certification de la gestion durable des forêts – aurait des incidences favorables sur la certification des UFA dans des *ejidos* et communautés situés dans les forêts tropicales. Sachant que ce processus a d'ores et déjà été assimilé, mis en œuvre et suivi dans des zones d'*ejidos*, incorporer les C&I du projet dans la réglementation forestière augmenterait le volume d'informations actualisées disponibles et améliorerait l'établissement des rapports requis en vertu de cette réglementation.

Pour obtenir les publications réalisées dans le cadre du projet, saisir le numéro de projet PD 351/05 Rev.1 (F) dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.ito.int/project_search.

Bibliographie

- CONAFOR 2012. *Logros y perspectivas del desarrollo forestal en México 2007-2012*. Département de la coordination générale de la production et de la productivité, Commission nationale des forêts (CONAFOR), Mexique.
- Franco, C.C., Reygadas Prado, F. & Rosales González, M. 2014. Manejo sustentable de bosques y selvas tropicales: objetivo de ejidos forestales para el aprovechamiento de espacios comunes con base a Criterios e Indicadores (C&I) socialmente construidos. *Proceedings of the Latin American Congress on Rural Sociology*.
- Merino Pérez, L. & Segura, G. 2002. El manejo de los recursos forestales en México (1992–2002). Procesos, tendencias y políticas públicas. In: E. Leff, I. Pisanty & P. Romero Lnakao eds., *La transición hacia el desarrollo sustentable. Perspectivas de América Latina y et Caribe*. Institut national d'écologie, Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles (SERMANAT), UAM-Xochimilco et PUMA-UN, Mexique.
- SEMARNAT 2011. *Anuario estadístico de la producción forestal 2011*. Ministère de l'environnement et des ressources naturelles (SEMARNAT), Mexique.
- Simula, M., Siqueira G., Sosa Cedillo, V. & Synnot, T. 2006. Mexico's mission: Attention to markets and public policies is crucial to the promotion of sustainable forest management in the country's tropical forests. *Tropical Forest Update* 16(2):12-15
- Styles, B.T. 1993. Genus Pinus: a Mexican purview. In: R. Bye, A. Lot & J. Fa, eds. *Biological diversity of México: origins and distribution*, pp. 397–420. Oxford University Press.

Dans quelle mesure les entreprises mettent-elles en œuvre la GDF?

Un projet de l'OIBT a testé les C&I régionaux africains comme outil d'évaluation de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts au Gabon

**Adje Olivier Ahimin¹,
Jean Bruno Mikissa²
et Steven Johnson³**

¹ Coordinateur du projet, 25 BP 1886 Abidjan 25, Côte d'Ivoire (ahiminolivier@yahoo.fr)

² Maître de conférences et chercheur, ENEF BP 3960 Libreville, Gabon

³ Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon



Inspection: L'équipe de l'audit rencontre l'équipe de gestion forestière dans une concession au Gabon. Photo: O. Ahimin/OIBT

Selon la définition de l'OIBT (2005), la gestion durable des forêts (GDF) désigne «une gestion en vue d'atteindre des objectifs clairement définis concernant la production soutenue des biens et services tirés de la forêt sans porter atteinte à la valeur intrinsèque de ces dernières ni compromettre leur future productivité et sans provoquer d'effets indésirables sur l'environnement physique et social». Schlaepfer (2007) précise cette définition en mettant en exergue le lien entre la GDF et le concept de développement durable, défini antérieurement dans le rapport Brundtland (CMED, 1987) comme étant «un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Par ailleurs, le terme «gestion durable des forêts» incorpore également des méthodes de gestion durable fondées sur la mise en place de critères et indicateurs économiques, sociaux et environnementaux (C&I; Schlaepfer, 2007).

En 1990, l'OIBT a été la première organisation à définir des critères et indicateurs comme outil d'évaluation de la gestion durable des forêts. Elle les élargira par la suite en 1992 pour inclure des indicateurs mesurables et a depuis révisé ses C&I à plusieurs reprises, la version la plus récente ayant été publiée en 2016 (OIBT, 2016). De son côté, l'Organisation africaine du bois (OAB) a mis en place ses propres principes, critères et indicateurs (PCI) de la GDF en 1998. Enfin, peu après, en 2001, les deux organisations ont joint leurs efforts en définissant un ensemble commun de PCI applicable aux pays africains (OIBT, 2003). C'est dans ce contexte que la plupart des pays, à l'instar du Gabon, ont cherché de manière grandissante à élaborer et à utiliser des plans d'aménagement forestier sur la base des PCI OAB-OIBT.

Le projet régional multiphases de l'OIBT PD 124 Rev. 2 (M) a commencé en 2003 avec pour objectif de promouvoir la mise en œuvre des PCI dans les pays africains membres de l'OIBT et d'y accompagner les parties prenantes pour élaborer de façon consensuelle des PCI adaptés à leur contexte national.

L'avant-dernière phase de ce projet vient de s'achever, le Secrétariat de l'OIBT ayant pris le relais de la supervision de l'exécution du projet, après que l'OAB a cessé de fonctionner en 2011.

Selon Lescuyer (2002), l'ensemble des PCI OAB-OIBT repose sur trois piliers: i) la volonté affichée d'adapter les PCI aux contraintes de terrain; ii) l'importance accordée aux aspects institutionnels et légaux dans le but de garantir ou de consolider l'application des politiques et lois forestières; et iii) l'implication des populations locales dans la gestion forestière.

Ces PCI sont subdivisés en deux grands groupes: le Principe 1 «L'utilisation durable de la forêt et le maintien de ses multiples fonctions font l'objet d'une haute priorité politique» sert à évaluer les dispositions politiques, légales, institutionnelles et économiques au niveau national favorisant la GDF, et les Principes 2, 3 et 4, qui servent à évaluer les plans d'aménagement des Unités forestières d'aménagement (UFA) et dont la définition est la suivante:

- Principe 2: «L'unité de gestion forestière, quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services.»
- Principe 3: «Les principales fonctions écologiques de la forêt sont maintenues.»
- Principe 4: «Selon l'importance et l'intensité de ses opérations forestières, le gestionnaire de l'UFA doit contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents dans l'UFA et des populations locales.»

En effet, selon Eba'a Atyi (2001), l'aménagement forestier comporte deux étapes principales: 1) l'élaboration des plans d'aménagement; et 2) la mise en application et le suivi des plans d'aménagement. La question est d'assurer que les entreprises concessionnaires planifient, mettent en œuvre et suivent leur plan d'aménagement selon les principes de la durabilité. C'est dans ce contexte que, dans le cadre d'un partenariat entre le WWF, le projet de l'OIBT PD 124/01 Rev.2 (M) et le Ministère gabonais en charge des forêts, des audits ont été conduits de 2012 à 2014 en vue d'évaluer la mise en œuvre de la GDF dans 14 concessions forestières au Gabon.

Matériel et méthodes

La grille d'évaluation utilisée correspond aux PCI OAB-OIBT adaptés au Gabon et développée par le Groupe national de travail (GNT) sur la GDF et la certification forestière en 2004. Les principes retenus sont ceux relatifs à l'Unité forestière d'aménagement (UFA) au Gabon (Principes 2, 3 et 4).

Pour chacun des indicateurs et sous-indicateurs une évaluation qualitative a été réalisée afin de noter le taux de conformité comme suit: 0 = non conforme (NC); 1 = partiellement conforme (PC); et 2 = conforme (C). Le «taux de conformité» a été calculé à l'échelle de chaque UFA sur la base de la grille d'évaluation OAB-OIBT comme suit:

- Pour chaque indicateur, le même poids a été accordé à tous les sous-indicateurs pertinents sur la base de la formule suivante:

Taux de conformité d'un indicateur (%) = $100 * \frac{\sum \text{scores des sous-indicateurs}}{\text{nombre de sous-indicateurs}}$

- Pour chaque critère, le même poids a été accordé à tous les indicateurs pertinents sur la base de la formule suivante:

Taux de conformité d'un critère (%) = $\frac{\sum \text{taux de conformité des indicateurs}}{\text{nombre d'indicateurs inclus dans le critère}}$

- Pour chaque principe, le même poids a été accordé à tous les critères pertinents sur la base de la formule suivante:

Taux de conformité d'un principe (%) = $\frac{\sum \text{taux de conformité des critères}}{\text{nombre de critères inclus dans le principe}}$

- Pour chaque UFA, le même poids a été accordé à l'ensemble des trois principes sur la base de la formule suivante:

Taux de conformité d'une UFA (%) = $\frac{\sum \text{taux de conformité des principes}}{\text{nombre de principes}}$

Cette méthode a été utilisée pour procéder à une analyse globale du degré suivant lequel la GDF était mise en œuvre dans les UFA, mais aussi à une analyse des domaines dans lesquels l'opérateur est le plus vertueux et ceux pour lesquels une plus grande marge de progression est possible. Les résultats obtenus par les 14 entreprises auditées ont ensuite été traités au moyen du logiciel Excel, puis une analyse en composantes principales (ACP) a été exécutée à l'aide du logiciel statistique STATISTICA 6.



Formation des auditeurs: Des membres du personnel sont formés aux techniques de l'audit et à ses exigences avant les visites sur le site des entreprises d'exploitation forestière. Photo: O. Ahimin/OIBT

Résultats

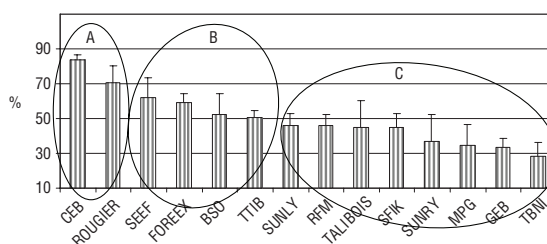
Facteur 1: conformité des entreprises sur le plan de la mise en œuvre de la GDF

La figure 1 montre que les sociétés forestières auditées sont regroupées en trois grandes entités: A) les sociétés certifiées par le Conseil de bonne gestion forestière (FSC), ayant obtenu des scores globaux supérieurs à 70 pour cent; B) les sociétés en CFAD (concession forestière en aménagement durable) disposant d'une cellule d'aménagement complète (composées de spécialistes de la gestion forestière, de la biodiversité, de la cartographie, des relations sociales, etc.) dont les scores se rapprochent de ceux des sociétés certifiées (c.-à-d. entre 50 et 70 pour cent); et C) les sociétés en CFAD sans cellule d'aménagement ou avec une cellule embryonnaire dont les scores sont en dessous de 50 pour cent.

Facteur 2: conformité des entreprises forestières sur le plan des principes de la GDF

Les figures 2 et 3 montrent le degré de mise en œuvre des trois principes de la GDF par les entreprises forestières, sachant que la position d'une entreprise par rapport à son axe indique dans quelle mesure elle adhère aux principes. Lorsque l'on superpose les deux figures, on constate que si les entreprises sont positionnées dans la même partie du graphique que les Principes, cela signifie qu'elles les mettent en pratique, tandis que celles qui en sont éloignées ont des difficultés à le faire. Par exemple, la firme CEB adhère étroitement aux principes 3 et 4. Dans le même sous-groupe, l'entreprise Rougier – malgré le fait qu'elle

Figure 1: Score moyen de conformité dans les entreprises d'exploitation forestière auditées





Durable? Une aire de débardage dans une concession d'exploitation forestière au Gabon, chez laquelle un audit a évalué la mise en œuvre de la GDF selon les PCI OAB-OIBT. Photo: A. Ahimin/OIBT

soit, à l'instar de la CEB, certifiée par le FSC – éprouve des difficultés à satisfaire aux Principes 2 et 3. Aucune des autres entreprises n'a pour l'instant atteint un niveau adéquat de conformité aux trois Principes. Pour résumer, il semble que la majorité des entreprises forestières (notamment celles du

Groupe C) soient confrontées à des difficultés s'agissant de mettre en œuvre les Principes 2, 3 et 4. Les rares sociétés qui s'en sortent relativement bien sont soit certifiées par le FSC (Groupe A), soit appuyées par le projet destiné à gérer les petits permis d'exploitation forestière (Groupe B).

Figure 2: Projection des entités (entreprises d'exploitation forestière) par rapport à deux facteurs

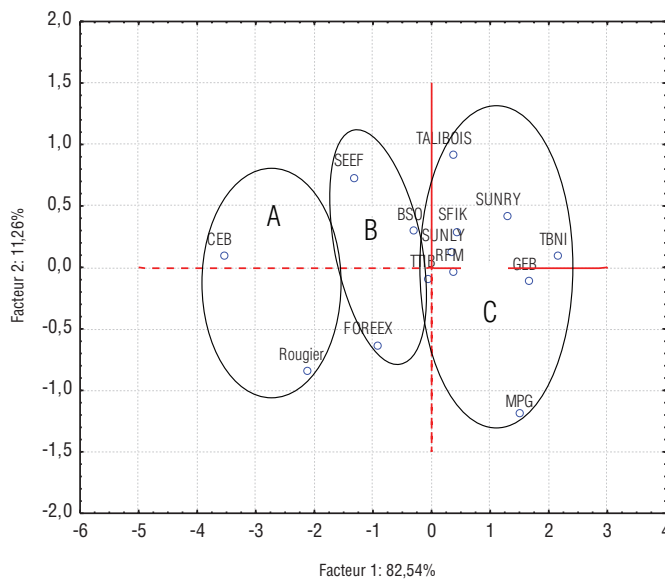
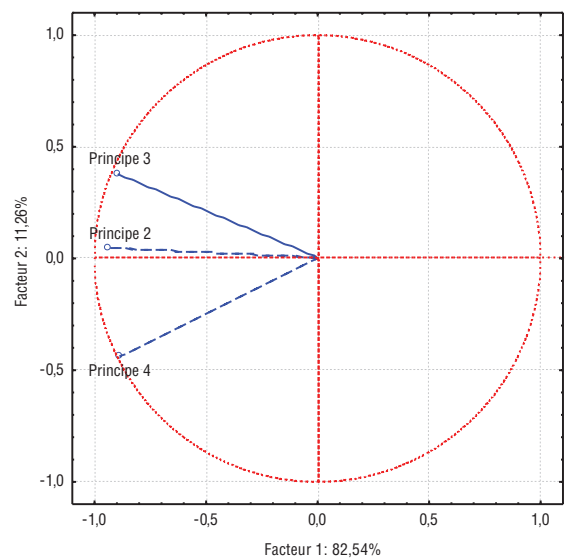


Figure 3: Projection des variables (principes) par rapport à deux facteurs



Discussion

Au regard des résultats obtenus, il ressort que les PCI peuvent être considérés comme étant un outil approprié pour garantir l'application des politiques et lois forestières, et mesurer l'implication des populations locales dans la gestion forestière (Lescuyer, 2002) tout en assurant que la biodiversité soit préservée. Par ailleurs, les PCI sont un moyen d'évaluer la planification, la mise en œuvre et le suivi de la GDF. En effet, il est facile au Gabon pour les sociétés forestières de se conformer à la réglementation exigeant des plans d'aménagement, car ceux-ci sont généralement réalisés par des bureaux d'étude compétents spécialisés. Il leur est par contre plus difficile de mettre en œuvre ces plans d'aménagement, car elles ne disposent pas de Cellule d'aménagement. À ce sujet, seules les entreprises certifiées et celles qui se préparent à la certification mettent efficacement en œuvre leur plan d'aménagement validé. Quant au suivi de l'aménagement forestier, les sociétés certifiées s'en sortent également bien, car il s'agit d'une exigence de tous les dispositifs de certification forestière commerciaux.

Cette évaluation a par ailleurs montré que, bien que les entreprises rencontrent relativement peu de difficultés pour se conformer à la législation forestière (qui fait l'objet de contrôles par l'administration forestière), il leur est plus difficile d'appliquer d'autres lois (par ex., les dispositions de la législation du travail se rapportant à la sécurité et aux conditions de travail) se rapportant à la GDF.

Conclusion

Les entreprises forestières paraissent maîtriser l'élaboration des plans d'aménagement, qui, en réalité, est sous-traitée à des cabinets d'étude. Éprouvant par ailleurs d'énormes difficultés dans leur mise en œuvre et leur suivi, elles semblent ne pas être en mesure de s'approprier les documents élaborés par des tiers. Par ailleurs, seules les sociétés certifiées ou engagées dans le processus de certification ont été en mesure de faire face aux problématiques émergentes de la gestion des forêts.

Remerciements

Adje Olivier Ahimin remercie l'OIBT et le Ministère en charge des forêts au Gabon pour avoir facilité ses missions sur site, le bureau WWF-Gabon et le projet de l'OIBT PD 124/01 Rev.2 (M) pour leur appui financier et logistique, ainsi que l'ANPN, l'Université Omar Bongo, l'ONG Conservation et Justice de même que les entreprises d'exploitation forestière pour leur participation aux missions d'audit.

Pour obtenir les rapports et publications réalisés dans le cadre du projet, saisir le numéro de projet indiqué dans l'article dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.itto.int/project_search.

Bibliographie

- CMED 1987. Our common future. Commission mondiale de l'environnement et du développement.
- Eba'a Atyi, R., 2001. Principes et Concepts essentiels en aménagement forestier. In: B. Foahom, W.B.J. Jonkers, P.N. Nkwi, P. Schmidt et M. Tchatat (eds), *Seminar proceedings "sustainable management of african rain forest"*. Tropenbos Foundation, Wageningen, Pays-Bas, pp. 3-11.
- OIBT, 2003. *Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique*. Série OIBT: Politique forestière n° 14. Disponible sur: www.itto.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT, 2005. *Critères et indicateurs révisés de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales – modèle de rapport sur les C&I inclus*. Série OIBT: Politique forestière n° 15. Disponible sur: www.itto.int/fr/policypapers_guidelines.
- OIBT 2016. *Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales*. Série OIBT: Politique forestière n° 21. Yokohama, Japon. Disponible sur: www.itto.int/fr/policypapers_guidelines.
- Schlaepfer, R., 2007. Un nouveau cadre pour l'aménagement des forêts. *Revue Forestière Française* 69(5): 1-9.

Le Programme OIBT-CITES en Amérique latine

Ce programme collaboratif aide à améliorer l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction aux espèces arborescentes d'Amérique latine qui y sont inscrites

**Sofia R. Hirakuri¹,
Ivan Tomaselli² et
Steven Johnson³**

¹ Coordonnatrice régionale adjointe du Programme OIBT-CITES pour l'Amérique latine (shirakuri@stcp.com.br)

² Coordonnateur régional du Programme OIBT-CITES pour l'Amérique latine

³ Secrétariat de l'OIBT, Yokohama, Japon



Haute technologie: Un collaborateur grimpe dans un acajou pour y installer des appareils photo à intervallo-mètre intégré dans le cadre d'une étude phénologique menée dans la Concession de conservation *Rodal Semillero Tahuamanu* dans l'État de Madre de Dios au Pérou. Photo: L. Rios/CANDES

Depuis 2007, l'OIBT et le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) mettent en œuvre une initiative de collaboration, le Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste d'espèces d'arbres tropicaux inscrites à la CITES, dans le but de veiller à ce que le commerce international des espèces ligneuses inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation, et à accroître la qualité des informations sur les espèces arborescentes inscrites de manière à faciliter l'amélioration des politiques et de la planification se rapportant aux forêts.

Ce Programme est exécuté dans le cadre d'activités que proposent les États des aires de répartition qui sont des exportateurs significatifs de produits dérivés des espèces arborescentes inscrites à la CITES, en Amérique latine les pays participants étant la Bolivie, le Brésil, le Guatemala, le Guyana et le Pérou. Ce Programme vient compléter les travaux du Comité de la CITES pour les plantes, sachant que certaines de ses activités y sont liées, dont les travaux du Comité sur les Décisions 14.135, 14.145 et 14.146¹ de la CITES. Par ailleurs, la CITES supervise les activités du Programme afin d'optimiser les possibilités d'intégrer les résultats de celui-ci aux travaux du Comité.

À ce jour, les principales espèces que couvre en Amérique latine le Programme sont *Swietenia macrophylla* (acajou à grandes feuilles), *Cedrela odorata* (cèdre), *Bulnesia sarmientoi* (*lignum vitae*, *palo santo*), *Aniba rosaeodora* (bois de rose brésilien) et les espèces *Dalbergia* (bois de rose). Le tableau 1 récapitule la couverture du Programme OIBT-CITES en Amérique latine par État d'aire de répartition, espèce et annexe à la CITES.

Aux termes de la CITES, l'autorisation de commerce d'une espèce inscrite à l'annexe II est subordonnée à un avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Ces ACNP constituent une exigence clé

de la CITES. Préparés par l'Autorité scientifique de l'État de l'aire de répartition concerné de manière à assurer que l'exportation de spécimens ne soit pas préjudiciable à la survie de l'espèce à l'état sauvage, leur élaboration est toutefois source de difficultés pour les pays tropicaux. Conscients des défis que suppose l'application des exigences juridiques associées à l'inscription d'une espèce, le Programme OIBT-CITES aide les États des aires de répartition à renforcer leurs capacités à préparer les ACNP et à assurer l'application idoine de la CITES aux espèces arborescentes inscrites.

Dans cet article nous allons passer en revue comment les activités mises en œuvre dans le cadre du Programme OIBT-CITES se traduisent par une amélioration de l'application de la CITES aux espèces arborescentes inscrites et assurent leur pérennisation. Y sont couvertes les activités exécutées durant les première (2007-2011) et seconde (2012-2016) phases du Programme, qui ont été financées par divers bailleurs de fonds, au premier rang desquels l'Union européenne.

L'avis de commerce non préjudiciable

Si les espèces arborescentes couvertes par le Programme ne sont actuellement pas menacées d'extinction, elles risquent toutefois de le devenir si leur commerce n'est pas contrôlé. Le Programme englobe également des espèces qui sont d'aspect similaire aux essences inscrites à la CITES et doivent être réglementées au titre des efforts qui sont faits pour contrôler le commerce de ces dernières. Pour la plupart, les espèces concernées par le Programme sont inscrites à l'annexe II de la CITES, lequel répertorie des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce doit être régulé afin d'éviter tout usage qui serait incompatible avec leur survie. Il est important de maintenir un commerce viable, à la fois pour les économies des États des aires de répartition en Amérique latine, mais aussi comme moyen de favoriser la gestion durable des forêts (GDF) et la conservation. Par exemple, lorsque l'acajou a été inscrit en 2002 à l'annexe II de la CITES, les Parties signataires ont insisté sur le fait que cette inscription était une mesure destinée à promouvoir le commerce légal et durable des espèces ligneuses

¹ Décision 14.135 (Espèces ligneuses et plantes médicinales: avis de commerce non préjudiciable); Décision 14.145 (Un plan d'action pour le contrôle du commerce international de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla*)); Décision 14.146 (Plan d'action pour *Cedrela odorata*, *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii*).

Tableau 1: Couverture du Programme OIBT-CITES en Amérique latine par espèce, annexe à la CITES et État d'aire de répartition

Espèce		Annexe à la CITES (et année d'inscription)	Principaux États de l'aire de répartition couverts par les activités du Programme
Nom scientifique	Nom commun		
<i>Aniba rosaeodora</i>	Bois de rose du Brésil	Annexe II, 2010	Brésil
<i>Bulnesia sarmientoi</i>	Palo santo, <i>lignum vitae</i>	Annexe II, 2010	Bolivie, Paraguay
<i>Cedrela odorata</i>	Cèdre, cedro, cèdre rouge	Annexe III, 2001	Bolivie, Brésil, Guatemala, Pérou
<i>Dalbergia</i> spp.	Bois de rose	Annexe II, 2016	Toutes régions tropicales
<i>Swietenia macrophylla</i>	Acajou à grandes feuilles	Annexe II, 2002	Bolivie, Brésil, Guatemala, Pérou

Source: préparé par les auteurs à partir de la CITES (2016).

de haute valeur et ne saurait être interprétée comme étant une restriction au commerce. Pour toute espèce inscrite à l'annexe II, la CITES requiert une opinion scientifique et technique (c.-à-d. un ACNP) indiquant que le commerce n'est pas préjudiciable à la conservation de l'espèce².

De manière générale, les ACNP sont préparés sur la base des meilleures connaissances dont on dispose sur une espèce. Ils sont élaborés à la discrétion de l'Autorité scientifique de la CITES compétente dans chaque pays, en tenant compte des éléments suivants: informations de base sur la situation de la population; répartition géographique; tendances chez la population; niveau d'exploitation, dont les volumes; autres facteurs biologiques et écologiques; et informations sur le commerce³.

Chez les pays importateurs et exportateurs de produits forestiers, la préoccupation majeure concernant l'application de la CITES tient à l'aptitude des pays exportateurs à préparer un ACNP, à savoir à émettre des avis techniques et scientifiques fondés sur des informations fiables, sachant que la plupart des pays tropicaux ont des difficultés à générer ce type d'informations. Par exemple, les informations sur le matériel sur pied et sa répartition dans le pays ou la région font souvent défaut, de même que celles sur la régénération ou l'écologie. En outre, les capacités et ressources des Organes de gestion CITES peuvent être insuffisantes sur le plan du suivi, du contrôle, de la transparence et des systèmes de communication et d'information.

Dans la mesure où le contenu d'un ACNP dépendra des normes nationales en vigueur dans chaque pays, il existe un risque que la protection des espèces soit insuffisante dans ceux dépourvus de normes strictes. En outre, un problème répandu dans le commerce du bois concerne l'aptitude des agents des douanes à identifier une espèce et donc à être capable de confirmer qu'un chargement correspond effectivement à la documentation qui l'accompagne.

En vue de combler ces lacunes, le Programme OIBT-CITES a aidé à renforcer les capacités et à mener des études dans les pays où les informations étaient lacunaires. Il s'agit globalement d'améliorer le cadre mondial de la production, du recueil et de l'analyse des informations relevant de la biologie et de la gestion des espèces ainsi que du commerce des produits forestiers tropicaux, et d'aider les autorités nationales CITES et le secteur privé à satisfaire aux exigences de gestion et de réglementation du commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES.

Principales réalisations du Programme en Amérique latine

Les principales réalisations du Programme OIBT-CITES peuvent être résumées en trois catégories: 1) orientation technique se rapportant aux plans de gestion et ACNP; 2) fixation de quotas d'exploitation scientifiquement valides; et 3) partage des connaissances et renforcement des capacités. Une synthèse en est donnée ci-après.

Orientation technique se rapportant aux plans de gestion et ACNP

- Des tables nationales de rendement du bois ont été mises au point pour le volume sur pied et les sciages d'acajou à grandes feuilles de classe export au Guatemala et au Pérou: elles permettent d'estimer les volumes de bois à partir des arbres répertoriés dans les plans annuels d'opération et d'aider à vérifier les volumes requis par les exportateurs dans les permis d'exportation de la CITES.
- Un fondement biologique a été établi pour la gestion durable de l'acajou dans la région sud de l'Amazonie (Bolivie, Brésil et Pérou) sur la base d'études de long terme sur la croissance, la reproduction et la régénération des populations naturelles dans les forêts primaires et les forêts exploitées.
- Une démarche a été mise au point en vue de lutter contre le perce-pousse de l'acajou (*Hypsipyla grandella*) au Brésil, faisant appel à une combinaison de mesures destinées à accroître l'efficacité de la lutte contre le forage de l'acajou, laquelle était inédite dans les textes scientifiques. Cette approche a accru la possibilité de créer des plantations d'acajou à grandes feuilles, sachant que le perce-pousse était auparavant une contrainte majeure à leur faisabilité.



Cours de botanique: Des employés de la *Fundación Naturaleza Para la Vida* au Guatemala suivent une formation à l'identification botanique des espèces *Dalbergia* dans le cadre du renforcement des capacités au titre du Programme OIBT-CITES. Photo: F. N. Palacios

2 CITES, article IV, paragraphe (2), Réglementation du commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II.

3 Résolution Conf. 8.6 de la CITES sur le Rôle de l'Autorité scientifique, lors de la CdP-10 (Harare, 1997), la Résolution Conf. 8.6 (Rev.) a été remplacée par la Résolution Conf. 10.3 intitulée «Désignation et rôle des Autorités scientifiques».



Commencer petit: Des fleurs d'acajou prélevées sur le sol de la forêt dans la Concession de conservation *Rodal Semillero Tahuamanu* dans l'État de Madre de Dios au Pérou. Photo: L. Ríos/CANDES

- Un cadre empirique a été élaboré pour les ACNP en appliquant les résultats de recherche sylvicole et en utilisant le modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles (voir ci-dessous) en vue d'évaluer la viabilité à long terme des plans de gestion au Brésil.
- La compréhension scientifique et technique des populations d'acajou à grandes feuilles et de leur dynamique de régénération en Bolivie, au Brésil et au Pérou a été améliorée.
- Au Pérou, les agences d'exécution ont formé des partenariats avec des organisations non gouvernementales de conservation ainsi que des concessionnaires d'exploitation forestière et autres entreprises en vue de développer et de mettre en œuvre les objectifs de conservation de la biodiversité et d'utilisation durable se rapportant à l'acajou et au cèdre.
- Des plans forestiers publics ont été élaborés dans le cadre d'un processus participatif de planification pour le rétablissement des populations d'acajou à grandes feuilles et de cèdre au Pérou sur la base des résultats des activités menées dans le cadre du Programme OIBT-CITES.
- Le Guatemala, en partenariat avec l'Université de Cordoue en Espagne, a préparé pour l'élaboration des ACNP des orientations simples, claires et complètes à l'intention des parties exportatrices de la CITES.

Fixation de quotas de prélèvement scientifiquement valides⁴

- Les travaux visant à fixer des quotas de prélèvement durables, toutes espèces confondues, sur la base d'estimations des populations et de leurs caractéristiques démographiques ont débuté; des quotas annuels d'exportation ont été établis en Bolivie et au Pérou à partir des études sur les populations.
- Les tables nationales de rendement du bois élaborées pour le volume sur pied d'acajou à grandes feuilles et les sciages de classe export au Guatemala et au Pérou ont servi à déterminer les quotas annuels d'exportation. Validée, la méthode employée est désormais applicable à d'autres espèces ligneuses dans les pays producteurs.

⁴ La CITES considère qu'un système de quota à l'export constitue un outil de gestion permettant d'assurer que les exportations de spécimens d'une espèce donnée soient maintenues à un niveau qui ne soit pas préjudiciable à la population de l'espèce.

Suivi, traçabilité et identification des bois

- Au Pérou, l'efficacité avec laquelle il est possible d'assurer le suivi d'espèces nobles telles que le cèdre ou l'acajou à grandes feuilles pour les besoins de délivrer les permis d'exportation de la CITES a augmenté.
- Une étude pilote est en cours sur l'emploi de la spectroscopie proche à infrarouge appliquée au suivi du commerce de l'acajou à grandes feuilles au Brésil, tandis que des applications sont à l'étude dans d'autres pays et pour d'autres espèces.
- Au Guatemala, un laboratoire technico-légal a été créé pour identifier et décrire les bois en vue d'apporter un appui aux processus juridiques et dispositifs de traçabilité relatifs aux produits inscrits à la CITES.

Partage des connaissances et renforcement des capacités

- Les enseignements dégagés ont été communiqués au secteur privé et aux institutions publiques en charge de la politique et de la réglementation de tous les États des aires de répartition en Amérique latine.
- Un site web (www.swietking.org) dédié à la diffusion au grand public et à des publics spécialisés des informations sur l'acajou à grandes feuilles a été créé, dans le cadre d'une activité mise en œuvre au Brésil.
- Au Brésil, une activité a permis de développer le «modèle de croissance et de rendement de l'acajou à grandes feuilles», en format électronique et disponible gratuitement, qui simule la réponse de populations locales d'acajou à une vaste diversité de pratiques d'exploitation d'intensité variable. Un mode d'emploi du modèle a été préparé.
- Les résultats scientifiques et techniques ont été largement diffusés, y compris dans des revues scientifiques, des manuels et des présentations données lors de conférences et colloques scientifiques aux niveaux local, national et international; l'ensemble des activités menées au titre du Programme en Amérique latine a ainsi permis de produire plus d'une cinquantaine de publications.

- Le Pérou a renforcé sa capacité à élaborer des ACNP pour le commerce de l'acajou à grandes feuilles. Il a été en mesure de fournir des informations pertinentes au Comité de la CITES pour les plantes lors de sa 17^e réunion, à l'issue de laquelle le Comité a statué qu'il était inutile d'inclure le Pérou dans son processus d'étude du commerce significatif concernant cette espèce.
- Le Gouvernement péruvien a largement utilisé un manuel servant à évaluer les arbres-semenciers et la régénération de l'acajou à grandes feuilles et du cèdre qui a été préparé dans le cadre d'une activité du Programme OIBT-CITES.
- Le secteur privé, la filière des produits forestiers et les organismes de réglementation de la gestion forestière en Amérique centrale et du sud ont bénéficié des activités de vulgarisation technique organisées au titre du Programme.
- Des ateliers de formation régionaux et infrarégionaux ont été conduits à l'intention des Organes de gestion et Autorités scientifiques CITES en Bolivie, au Brésil, au Guatemala, au Guyana et au Pérou.
- Des ateliers régionaux ont été organisés afin de partager les résultats des activités du Programme en Amérique latine et d'encourager le partage d'expériences chez les Organes de gestion et Autorités scientifiques CITES compétents au sein des États des aires de répartition, permettant ainsi de renforcer leurs capacités.

L'ensemble des informations obtenues dans le cadre du Programme OIBT-CITES en Amérique latine aidera à étayer les ACNP se rapportant aux espèces arborescentes des États des aires de répartition inscrites à la CITES.

Conclusion

Les ACNP sont la clé de la pérennisation à long terme des espèces nobles telles que l'acajou à grandes feuilles, le cèdre, le *palo santo* et le bois de rose. L'exploitation sélective de grande échelle a entraîné une réduction des populations pour nombre de ces espèces de valeur tandis que les populations relictuelles sont pour la plupart soumises à une forte pression.

Bien que la vulnérabilité à la surexploitation des espèces couvertes par le Programme – et le rôle du commerce à cet égard – ait été reconnue du fait de leur inscription sur les listes nationales et internationales des espèces menacées, leur niveau de protection et de conservation demeure souvent inadéquat. On ne dispose pas en nombre suffisant d'informations sur la biologie, la botanique, l'écologie, la régénération, les taux de croissance, la germination et les techniques de gestion adaptées pour permettre de mettre au point des modèles d'exploitation durable correspondant à la plupart de ces espèces, et donc des recherches supplémentaires s'imposent.

Le Programme OIBT-CITES déploie plusieurs activités dans les États des aires de répartition en vue de combler ce déficit d'informations. Le Programme permet par ailleurs d'échanger les expériences en matière de gestion et de gouvernance de ces espèces dans les pays concernés et de déterminer les difficultés qui constituent un frein à une application plus efficace de la CITES à ces espèces dans les pays exportateurs. Le Programme implique tous les acteurs, y compris le secteur privé, qui a fréquemment par le passé été laissé en dehors du dialogue avec la CITES; le Programme favorise la participation accrue du secteur privé à l'application de la réglementation de la CITES.

Les activités financées dans le cadre du Programme qui ont trait à la gestion et à la réglementation du commerce de l'acajou à grandes feuilles, du cèdre, du *palo santo* et du bois de rose en Amérique latine ont réussi à promouvoir la conservation et le commerce durable de ces espèces. Elles ont en particulier aidé à mettre au point des orientations destinées à veiller à ce que leur emploi ne soit pas préjudiciable à la survie d'espèces ligneuses de haute valeur, contribuant ainsi à l'application de la réglementation CITES.

Certains considèrent que l'inscription d'une espèce à l'annexe I de la CITES est la clé de la réussite de sa conservation. Or, la conservation d'essences de haute valeur ou d'autres produits forestiers sera plus sûre d'aboutir lorsque les propriétaires et aménagistes forestiers en tireront un rapport, ce qui les incitera à gérer leurs forêts en mode durable. Intégrer la conservation et la production durable de bois constitue une démarche importante que l'on favorise en Amérique latine dans le cadre du Programme OIBT-CITES.

Pour en savoir plus sur les activités menées dans le cadre du Programme OIBT-CITES en Amérique latine et dans d'autres pays tropicaux, prière de consulter: www.itto.int/country. Une vidéo sur l'acajou à grandes feuilles préparée dans le cadre du Programme est également disponible sur la chaîne YouTube de l'OIBT: www.youtube.com/user/ittosfm.

Bibliographie

CITES 2016. Annexes I, II et III.

La 52^e session du Conseil international des bois tropicaux

Le Conseil a pris une série de décisions majeures, dont l'élection du nouveau Directeur exécutif de l'OIBT, M. Gerhard Dieterle



Le nouveau Directeur exécutif: Des membres du Secrétariat de l'OIBT aux côtés de M. Gerhard Dieterle (au centre), le nouveau Directeur exécutif qui vient d'être élu lors de la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux à Yokohama en novembre dernier. *Photo: K. Sato/OIBT*

L'organe directeur de l'OIBT, le Conseil international des bois tropicaux, a élu par consensus son nouveau Directeur exécutif, M. Gerhard Dieterle, lors de sa 52^e session qui se tenait à Yokohama (Japon) du 7 au 12 novembre dernier. M. Dieterle a obtenu le poste au sein d'une sélection qui comptait quelque six candidats en lice et à l'issue de délibérations sur le sujet qui n'avaient pas abouti lors des deux sessions précédentes du Conseil.

M. Dieterle, de nationalité allemande, présente des antécédents remarquables pour ce poste. Il a en effet trente-cinq années d'expérience aux niveaux national et international dans les domaines des politiques en matière de forêt, d'environnement et de développement, de gestion durable des forêts, de gestion du paysage et de conservation. Actuellement à la Banque mondiale et basé aux États-Unis d'Amérique, M. Dieterle a également travaillé en Indonésie et au Togo.

Lors de son allocution d'acceptation de sa nomination, M. Dieterle a remercié les autres candidats pour l'attitude équitable et positive dont ils ont fait preuve, ainsi que les membres du Conseil pour leur volonté de se réunir à l'occasion de cette session afin de résoudre les défis auxquels est confronté l'avenir de l'OIBT.

«Je ferai tous les efforts nécessaires pour nourrir ce partenariat entre producteurs et consommateurs», a dit M. Dieterle. «Ce grâce à quoi, l'OIBT pourra aller de l'avant et rétablir sa santé financière.»

Dans sa présentation au Conseil préalablement à sa désignation, M. Dieterle a affirmé qu'il était déterminé à agir dans les meilleurs intérêts de l'ensemble des pays producteurs et consommateurs, et à favoriser un climat de confiance, de collaboration et de partenariat. Il prendra ses nouvelles fonctions en avril 2017.

Le Conseil a par ailleurs adopté plusieurs autres décisions au cours de cette session, dont plusieurs visent à améliorer la transparence, la gouvernance et l'administration de l'Organisation, suite aux pertes financières notables qu'a entraînées la défaillance

d'investissements opérés par la direction précédente durant la période 2013-2015. Elles portent sur des modifications au règlement du personnel, la révision du règlement financier de l'OIBT et procédures afférentes, des mesures additionnelles relatives à la défaillance financière, des lignes directrices destinées à résorber le déficit financier de l'OIBT ainsi que des normes de conduite pour le Directeur exécutif. Le Conseil a décidé d'instituer un groupe de travail spécial chargé d'examiner les options possibles pour mettre en place un système de rotation entre un membre producteur et un membre consommateur dans la nomination du Directeur exécutif de l'OIBT. Le Conseil a par ailleurs reçu un rapport préliminaire sur la revue biennale OIBT de la situation mondiale des bois pour 2015-2016 (*voir l'encadré*).

Financement des projets et activités

De nouveaux projets et activités ont été financés au cours de cette session, sachant que des financements avaient également été apportés en 2016 dans l'intervalle. De nouveaux financements, émanant du Japon et des États-Unis, d'un montant de près de 5 millions \$EU ont été annoncés lors de la session pour financer dix activités du Programme biennal de travail (PBT) pour 2015-2016 et onze projets (le Conseil a prorogé le PBT 2015-2016 jusqu'en 2017). On trouvera au tableau 1 la ventilation des financements annoncés.

L'une des deux activités du PBT financées va permettre à l'Indonésie d'accueillir la Conférence internationale sur les écosystèmes de la mangrove qui se tiendra à Bali (Indonésie) en avril prochain, et l'autre au Bénin d'organiser, en juin 2017, un atelier de formation sur les *Directives volontaires pour la gestion durable des forêts tropicales*. La République de Corée a par ailleurs informé le Conseil que l'OIBT et le Service forestier coréen (KFS) avaient au cours de l'année signé un protocole d'accord destiné à accroître leur coopération en matière de restauration et gestion durable des forêts tropicales. D'une durée de dix années, cet accord prévoit qu'un responsable professionnel coréen sera détaché à l'OIBT à partir du début de 2017.

Tabelau 1: Financement de projets, avant-projets et activités en 2016

Numéro de projet/d'activité	Intitulé	Montant (\$EU)
Projets		
PD 721/13 Rev.3 (F)	Édification d'un processus de gestion forestière durable de type participatif et inclusif en vue de freiner la déforestation et la dégradation forestière dans le massif d'Ixil situé dans la municipalité guatémaltèque de Nebaj au Quiché (Guatemala)	440 873
PD 723/13 Rev.2 (F) Phase I ¹	Développement des capacités en vue du renforcement de la conservation transfrontalière de la biodiversité des monts Taninthayi au Myanmar	100 000
PD 732/14 Rev.2 (M)	Amélioration de la gouvernance forestière au Mozambique	321 138
PD 737/14 Rev.2 (I)	Développement de la capacité de l'offre dendro- énergétique par l'amélioration des conditions habitantes et une exploitation rentable des terroirs forestiers dégradés grâce à la mobilisation des populations riveraines dans la province indonésienne de Nord Sumatra (Indonésie)	589 863
PD 741/14 Rev.3 (F)	Renforcement des capacités à assurer la gestion durable des forêts tropicales sclérophylles du littoral nord du Pérou	437 478
PD 751/14 Rev.2 (M) ¹	Gestion durable des forêts du bassin du Chimbo en Équateur: conservation des ressources forestières et des systèmes agro-forestiers comme mécanisme de renforcement de l'inclusion économique des foyers ruraux, en particulier les femmes, établis dans ce secteur	130 000
PD 754/14 Rev.3 (F)	Restauration et gestion durable des forêts sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin	541 031
PD 764/14 Rev.2 (F)	Permettre aux propriétaires fonciers coutumiers de participer de manière effective aux dispositifs de gestion des forêts communautaires dans six zones pilotes de Papouasie-Nouvelle-Guinée	663 829
PD 765/14 Rev.2 (F) ¹	Élaboration d'un programme de restauration des terroirs forestiers du Guatemala à partir des Lignes directrices de l'OIBT	150 000
PD 770/15 Rev.1 (I)	Promotion et gestion durable des essences moins exploitées dans les forêts humides des départements honduriens d'Atlantida, Colon et Nord-Olancho au Honduras	196 224
PD 777/15 Rev.2 (F)	Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de biosphère à Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs en Indonésie	564 491
Sous-total du financement des projets		4 134 927
Activités dans le cadre du Programme de travail biennal prorogé		
PP-A/39-162A	Programme OIBT-CITES	205 000
PP-A/48-274	Participation de l'OIBT aux réunions internationales sur les critères et indicateurs	10 000
PP-A/50-297	Élaboration de lignes directrices de l'OIBT relatives à l'égalité des genres	20 000
PP-A/50-304	Facilitation de la participation du Groupe consultatif sur le commerce et du Groupe consultatif sur la société civile	40 000
PP-A/50-305	Coopération de l'OIBT avec le Partenariat de collaboration sur les forêts	10 000
PP-A/50-308	Améliorer la coopération entre l'OIBT et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) par la préparation de lignes directrices destinées aux agents des douanes en première ligne de la lutte contre le commerce illicite de bois	4 000
PP-A/52-315	Ateliers de renforcement des capacités sur les lignes directrices volontaires de l'OIBT pour la GDF	59 032
PP-A/52-316	Favoriser la conservation, la restauration et la gestion durable des écosystèmes de la mangrove	200 000
PP-A/52-317	Étude sur les législations relatives à la légalité du bois	20 438
PP-A/52-318	Communication de l'OIBT lors d'événements internationaux	15 000
PP-A/52-319	Programme de bourses de l'OIBT	264 427
Sous-total du financement des activités		847 897
Total global		4 982 824

¹ Financement partiel



Appui au projet: Une déléguée du Bénin informe le Comité du reboisement et de la gestion forestière sur un projet durant la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux. *Photo: K. Sato/OIBT*

Le projet sur le génotypage du bois engrange des succès contre le commerce illicite

Un projet de l'OIBT évoqué au cours de la session a permis, dans sept pays d'Afrique membres de l'OIBT, de renforcer leurs capacités à identifier le bois des essences présentant un risque élevé d'être exploitées illégalement. Il s'agit de l'un des dix-sept projets déclarés achevés lors de la session.

Le projet de l'OIBT PD 620/11 Rev.1 (M) a servi à élaborer une technique de génotypage et autres outils en vue de vérifier les déclarations portant sur l'essence et l'origine géographique en Afrique tropicale de trois espèces arborescentes majeures – iroko, sapelli et ayous – au Cameroun, en République centrafricaine, au Congo, en République démocratique du Congo, au Gabon, au Ghana et au Kenya. Ce projet n'est que l'un des aspects de la

Recul des importations de grumes tropicales en 2015

En 2015, les importations mondiales de grumes tropicales de bois dur ont chuté de plus d'un dixième, ce malgré leur progression en 2013 et 2014, selon les résultats préliminaires de la revue biennale de la situation mondiale des bois pour 2015-2016 par l'OIBT. Frances Maspleden, une spécialiste du commerce mondial du bois, a présenté le projet de revue durant la session du Conseil.

La *Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois* fournit des données sur la production et le commerce des produits forestiers tropicaux dans les pays membres de l'OIBT ainsi que leur analyse. La source première de ces informations est le *Questionnaire commun sur le secteur forestier*, le fruit d'un travail conjoint entre l'OIBT, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Eurostat, qui est envoyé aux pays membres chaque année.

Si les importations de grumes de bois durs tropicaux par les membres de l'OIBT se sont accélérées en 2014, elles ont toutefois chuté de 12 pour cent en 2015 (l'année la plus récente pour laquelle l'on dispose de données), à 16,9 millions de m³. Ce recul est en grande partie dû au fléchissement significatif des importations en Chine, où l'excédent de stocks et le ralentissement de l'activité dans la construction ont eu un effet sur la demande.

En 2015, les pays producteurs membres de l'OIBT ont produit 237,6 millions de m³ de grumes tropicales, selon la version préliminaire de la revue, l'Indonésie, l'Inde, le Brésil et la Malaisie représentant les deux tiers de la production totale, dont la majeure partie provenait de la région Asie-Pacifique.

Le chiffre du commerce des produits bois de transformation secondaire (PBTS), qui avait progressé en 2013 et 2014, a reculé en 2015, ses importations mondiales s'élevant à 89,2 milliards \$EU. Le commerce des meubles en bois, le plus important PBTS, est dominé par les importations par les États-Unis, les pays de l'Union européenne et le Japon, et les exportations depuis la Chine et le Viet Nam. La Malaisie et l'Indonésie ont été d'importants exportateurs tropicaux en 2015, bien que leurs exportations soient restées relativement stationnaires, alors que celles de la Chine et du Viet Nam ont nettement augmenté au cours de la décennie passée.

Les perspectives du commerce des bois tropicaux au-delà de 2016 demeurent incertaines. Au nombre des difficultés majeures figurent les risques potentiels pesant sur la croissance et la demande économiques en Chine, et l'essor du commerce entre des pays considérés comme présentant un «risque élevé» d'illégalité au niveau de l'exploitation forestière et du commerce associé.



À l'écoute: La Présidente du Conseil, Jennifer Conje, lors de la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux. Photo: K. Sato/OIBT

diversité des travaux que l'OIBT conduit en matière de traçabilité du bois et de supervision des chaînes de fourniture de bois dans les pays producteurs tropicaux.

Plusieurs autres projets ont été déclarés achevés au cours de cette session, dont l'un a contribué de manière notable aux activités de prévention des feux de forêt et lutte contre ceux-ci par les collectivités au Panama; un second (partie de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales) qui a permis d'accroître l'information, les connaissances et les partenariats liés à la conservation transfrontalière de la biodiversité dans le paysage du Triangle d'émeraude entre le Cambodge, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande; et un troisième qui a aidé à améliorer la pérennité de la chaîne de production de revêtements de sol en bois au Brésil.

Bourses de l'OIBT

La Commission de sélection des bourses s'est réunie lors de la 52^e session afin de recommander l'attribution de onze bourses à des ressortissants de neuf pays producteurs membres de l'OIBT. Ces bourses ont été rendues possibles grâce à l'annonce par les États-Unis d'un montant de 60 000 \$EU en faveur du Fonds Freezailah pour les bourses. Les États-Unis ont noté que ce Programme était pour eux une priorité absolue dans la mesure où il permettait de former les générations futures à la foresterie tropicale.

Le Programme OIBT-CITES a des effets favorables sur le commerce des espèces arborescentes inscrites

Le partenariat entre l'OIBT et la CITES – le traité qui régit le commerce des espèces menacées – a induit une évolution «remarquable» au niveau des perspectives, tant chez les États des aires de répartition que chez les États importateurs, que génère l'inscription d'espèces arborescentes, selon la Responsable scientifique en chef du Programme pour la flore au Secrétariat de la CITES. S'adressant au Conseil lors de la session, Milena Sosa Schmidt a par ailleurs observé que ce partenariat avait aussi suscité toute une série de retombées positives.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est un accord international entre États dont le but est d'assurer que le commerce international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas leur survie. Les espèces couvertes par la CITES sont inscrites à trois annexes, en fonction du degré



Un partenariat précieux: Milena Sosa Schmidt, la Responsable en chef du Programme scientifique sur les plantes au Secrétariat de la CITES, s'exprime durant la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux.
Photo: K. Sato/OIBT

de protection qu'elles nécessitent. Depuis plus d'une décennie, l'OIBT et le Secrétariat de la CITES travaillent en étroite collaboration dans le cadre du Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux.

Ces dernières années, l'inscription d'essences aux annexes de la CITES s'est accélérée, a indiqué M^{me} Sosa Schmidt, de sorte qu'aujourd'hui plus de 800 espèces arborescentes y figurent, dont environ 650 sont exploitées pour leur bois. Par le passé, a-t-elle observé, la CITES était pour les États synonyme d'interdictions de commerce, ce qui a entraîné une opposition acharnée aux propositions d'inscription d'espèces arborescentes à ses annexes. Or, le Programme OIBT-CITES a eu un effet transformateur.

«J'ai été heureuse de constater comment les préjugés des pays signataires de la CITES qui adoptent toutes les nouvelles inscriptions d'espèces arborescentes avaient évolué en faveur d'une attitude favorable», a expliqué M^{me} S. Schmidt. «Ce fut l'un des effets les plus remarquables de ces travaux.» La CITES est désormais considérée comme un outil efficace pour veiller à ce que le commerce international s'effectue de manière contrôlée, de telle sorte qu'il ne constitue pas une menace pour la survie des espèces arborescentes dans la nature.

«Je pense que ce Programme a réussi à prouver que les États des aires de répartition pouvaient compter sur l'appui technique et financier international lorsque leurs espèces arborescentes sont inscrites à la CITES», a ajouté M^{me} Sosa Schmidt.

Au nombre des autres avantages du Programme OIBT-CITES pour les États membres, elle a cité une amélioration de la gestion des forêts et de la réglementation du commerce des espèces arborescentes inscrites à la CITES chez ceux qui y participent, à laquelle s'ajoute une sensibilisation accrue à la recherche, à la sylviculture et à la conformité à la CITES, et une plus grande coopération en la matière. Par ailleurs, le Programme a permis de mieux intégrer les connaissances sur la gestion durable des forêts et la conservation, la gestion et le commerce international des espèces pour établir un cadre de politique plus cohérent. La conscientisation et la capacité à gérer et à réglementer le commerce international des espèces arborescentes inscrites à la CITES ont également progressé à travers le monde.

Au cours de la session, plusieurs membres du Conseil, dont les États des aires de répartition des espèces inscrites à la CITES ainsi que des pays importateurs, ont pris acte de l'importance du Programme OIBT-CITES et d'une possible troisième phase. Le Gouvernement chinois, par exemple, a confirmé la poursuite de son appui, en reconnaissance de la «valeur élevée» du Programme s'agissant de favoriser la collaboration entre les deux organisations ainsi que ses avantages pour les États des aires de répartition des espèces arborescentes tropicales et les membres de l'OIBT en général. Le Gouvernement des États-Unis a annoncé un financement de 205 000 \$EU supplémentaires en faveur du Programme. L'Union européenne a indiqué qu'elle étudiait la possibilité de financer une troisième phase, par l'intermédiaire du Secrétariat de la CITES, dont l'OIBT continuerait d'être le partenaire. Le Gouvernement allemand a annoncé qu'il organiserait, en 2017, une réunion d'experts sur le renforcement des capacités des autorités compétentes en appui à la mise en œuvre des décisions de la CITES relatives aux espèces *Dalbergia*.

Le partenariat OIBT-CDB enregistre d'importantes avancées

A également été présenté au Conseil un rapport sur le partenariat entre l'OIBT et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), baptisé «Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales», qui a bénéficié d'un investissement total de plus de 15 millions \$EU en faveur de onze projets de terrain.

S'adressant au Conseil lors de la session au nom du Secrétaire exécutif de la CDB, M^{me} Catalina Santamaria, du Secrétariat de la CDB, a brièvement décrit les trois projets phares de l'Initiative. L'un a pour but de mettre en place la gestion intégrée des ressources naturelles et de la biodiversité sur le volcan Tacaná et son aire d'influence au Mexique et au Guatemala, et le second est axé sur le renforcement institutionnel de la gestion durable des forêts d'Amazonie chez les pays membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne.

Un troisième projet concerne la gestion du Complexe de forêts protégées du Triangle d'émeraude partagé entre la Thaïlande, le Cambodge et la République démocratique populaire lao.

«L'importance de ce projet transfrontalier ne peut être surestimée dans une région où rares sont les forêts intactes permettant aux grands mammifères menacés d'exister», selon la déclaration du Secrétariat de la CDB.

Le Conseil international des bois tropicaux se réunit au moins une fois par an pour débattre d'un éventail de questions très diverses visant à favoriser la gestion durable des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux obtenus suivant des modes pérennes.

Pour en savoir plus sur la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux, consulter: www.itto.int/ittc-52. La couverture par le Bulletin des Négociations de la Terre (ENB) est disponible sur: www.iisd.ca/forestry/ittoittc52.

Une récente étude d'impact indique que le Programme de bourses de l'OIBT a une forte influence favorable sur les carrières tout en renforçant la capacité du secteur forestier des pays en développement

Kumiko Tanaka

Secrétariat de l'OIBT
(tanaka@itto.int)



Un boursier sur le terrain: Ankush Teshwar, lauréat d'une bourse de l'OIBT, interviewe un commerçant local du district de Yamunanagar dans l'État d'Haryana en Inde, dans le cadre de ses recherches sur le développement industriel et l'amélioration des moyens d'existence par l'agroforesterie. *Photo: A. Teshwar*

Le Programme de bourses de l'OIBT a pour but de développer les ressources humaines et de renforcer les compétences professionnelles sur le plan de la foresterie tropicale, des industries des bois tropicaux et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir la gestion durable des forêts, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux, ainsi que l'amélioration de l'information économique sur le commerce international des bois tropicaux. Le Programme aide des professionnels, jeunes ou à mi-carrière, à poursuivre leur développement professionnel de diverses manières, depuis une formation courte ou un diplôme de troisième cycle jusqu'à la préparation d'un document technique.

Lancé en 1989, le Programme de bourses de l'OIBT est très réputé pour son rôle dans le développement des ressources humaines à travers le monde dans des disciplines liées aux forêts tropicales ainsi qu'à la filière et à l'économie des bois tropicaux. À ce titre, il s'agit peut-être du seul programme international de bourses qui soit spécialisé dans ces types de domaines. L'un des atouts majeurs du Programme tient à son rapport coût-efficacité. En effet, les fonds attribués sont directement versés à de jeunes professionnels, ou à mi-carrière, qui travaillent dans les domaines prioritaires de l'OIBT, sans jamais passer par des organismes ou institutions d'exécution intermédiaires. Depuis son commencement, le Programme a ainsi financé 1 342 boursiers et boursières issus de 49 pays en développement, pour un coût total d'environ 10 millions \$EU. Le principe à l'œuvre est que le fait d'investir dans le développement des ressources humaines fonctionne comme un accélérateur essentiel pour améliorer la gestion des forêts tropicales et créer une filière et un commerce bois-forêt qui soit pérenne.

Étude d'impact

Le Secrétariat de l'OIBT a récemment mené une étude pour évaluer les retombées du Programme de bourses de l'OIBT sur ses bénéficiaires aux niveaux personnel, organisationnel, national et international. Le questionnaire utilisé dans cette étude d'impact était similaire à celui employé dans une étude antérieure menée en 2010 (dont une synthèse des résultats est

parue dans le numéro 21-1 d'*AFT*, publié en 2011). Il comprenait onze questions d'ordre personnel et 34 liées aux réalisations et incidences au plan professionnel.

Les réponses

Le questionnaire a été envoyé par courriel entre juin et août 2016 à 220 lauréats ayant bénéficié d'une bourse entre 2010 et 2014. Le taux global de réponse a atteint 70 pour cent, un chiffre en hausse comparé à 55 pour cent en 2010. Sur les 155 boursiers issus de 28 pays qui y ont répondu, 98 pour cent étaient des ressortissants de pays producteurs (33 pour cent d'Afrique, 35 pour cent d'Amérique latine et 32 pour cent d'Asie), contre 2 pour cent de pays développés consommateurs (des pourcentages cohérents avec le ratio de bourses attribuées à ces groupes); à noter que 42 pour cent étaient des femmes. Onze pour cent des boursiers étaient âgés de 20 à 29 ans, 52 pour cent de 20 à 39 ans, 25 pour cent de 40 à 49 ans, 11 pour cent de 50 à 59 ans et un seul de 70 ans. La figure 1 montre que, pour trois quarts d'entre eux, les sondés travaillent dans des universités, le service public ou des établissements de recherche; 10 pour cent dans des organisations non gouvernementales; et 7 pour cent environ dans le secteur privé. Concernant l'utilisation de leur bourse, 36 pour cent des répondants ont participé à une formation courte ou un programme de stage, 21 pour cent ont suivi un programme de diplôme de troisième cycle, 21 pour cent ont publié un document technique, 16 pour cent ont assisté à une conférence internationale et 6 pour cent ont effectué un voyage d'études ou des visites sur des sites de démonstration.

Résultats

Chez la majorité des répondants, le retour d'expérience a été favorable concernant les avantages du Programme de bourses de l'OIBT. Comme l'indique la figure 2, le Programme a permis d'obtenir une qualification supérieure; par exemple 77 des 155 répondants sont aujourd'hui titulaires d'un master, contre 57 avant qu'une bourse ne leur ait été attribuée. Quarante-vingt-cinq pour cent d'entre eux ont obtenu un diplôme de doctorat (42 pour cent) ou de master (58 pour cent) en foresterie et

Figure 1: Emploi actuel des bourses de l'OIBT par les lauréats, par secteur, en 2010-2014

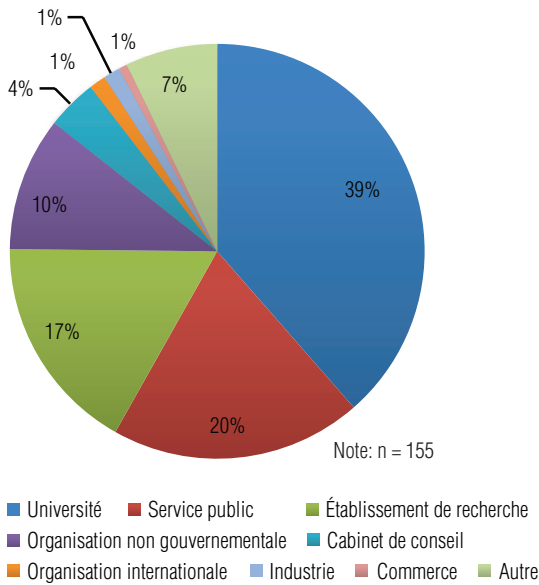


Figure 2: Qualification la plus élevée avant et après une bourse de l'OIBT

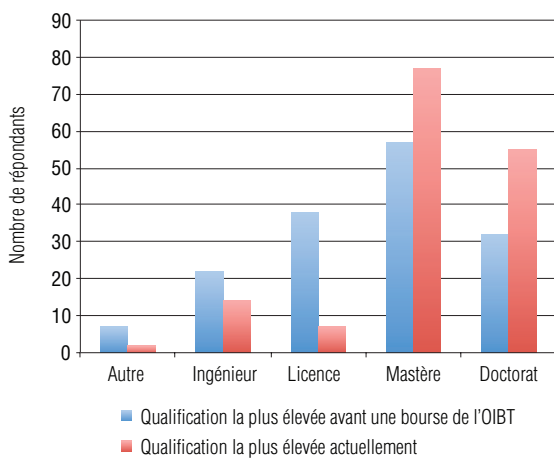
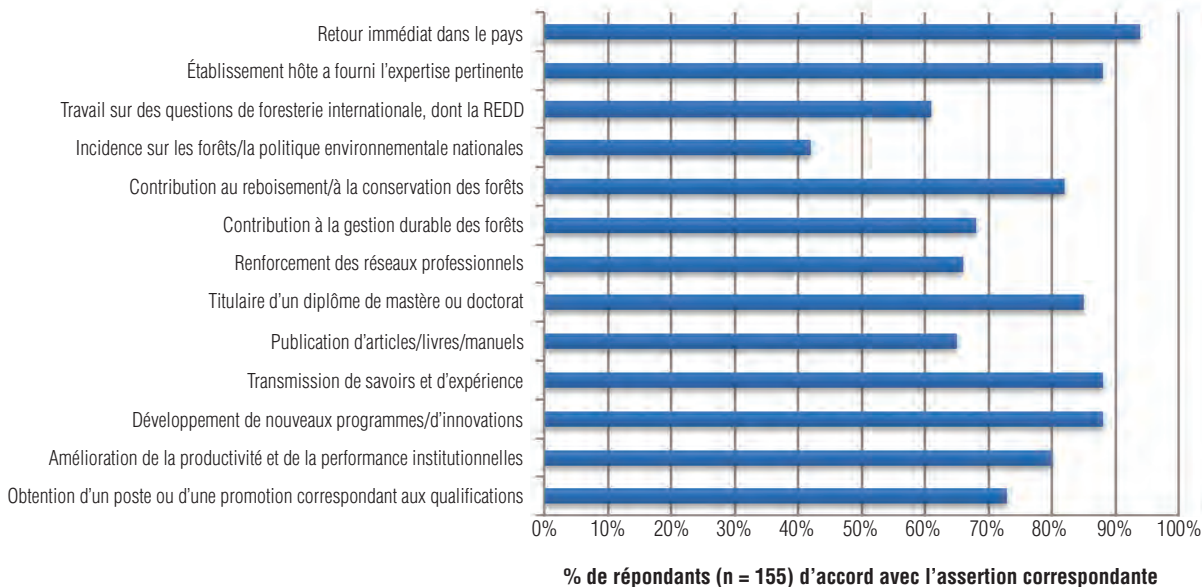


Figure 3: Retombées des bourses de l'OIBT



disciplines connexes, diplôme qui, pour plus d'un tiers, a été obtenu dans le cadre d'activités appuyées par le Programme de bourses de l'OIBT. Soixante-cinq pour cent des sondés ont publié un article scientifique, un livre, un manuel de terrain ou un rapport dans leur langue nationale sur la base des résultats de leurs activités boursières, et 88 pour cent ont indiqué avoir été en mesure de transmettre à d'autres leurs connaissances et expériences tirées de leur bourse à un degré significatif ou très significatif.

Il est clairement ressorti que les bourses de l'OIBT avaient favorisé le développement professionnel de leurs bénéficiaires et amélioré leurs perspectives de carrière. Par exemple, à la question de savoir si la promotion ou le nouveau poste qu'ils avaient obtenus était imputable aux compétences ou connaissances acquises dans le cadre de leur bourse, 73 pour cent des répondants ont répondu «entièrement imputable» ou «fortement imputable»; 61 pour cent ont répondu avoir décroché un emploi ou une promotion immédiatement après avoir terminé leurs activités boursières.

Pour la plupart (94 pour cent), les sondés sont rentrés dans leur pays tout de suite après avoir achevé leurs activités boursières, tandis que 6 pour cent seulement ont poursuivi leurs études ou obtenu un emploi dans un pays autre que le leur. Par conséquent, les pays d'origine conservent dans leur majorité les capacités humaines développées dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT.

Quatre-vingt-deux pour cent des sondés ont indiqué apporter une contribution importante ou très importante au reboisement et/ou à la conservation des forêts dans leur pays d'origine, tandis que 88 pour cent environ ont répondu que, à leur retour dans leur pays à l'issue de leur bourse, ils avaient été en mesure d'améliorer la productivité et la performance de leur institution d'origine en développant de nouveaux programmes ou des modes novateurs de travailler. Pour 42 pour cent d'entre eux, les connaissances et compétences qu'ils ont acquises dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT les ont aidés à influencer sur les politiques nationales en matière de foresterie et d'environnement dans leur pays d'origine. Enfin, soixante et un pour cent des répondants ont déclaré qu'ils travaillaient aujourd'hui sur des dossiers forestiers internationaux, tels que le changement climatique.

Conclusion

Cette étude d'impact prouve de manière probante que le Programme des bourses de l'OIBT a un effet bénéfique sur ses bénéficiaires et leurs pays respectifs. Plus particulièrement en termes de partage de connaissances, ces retombées dépassent de loin les accomplissements personnels des boursiers, en contribuant au développement des ressources humaines dans les institutions et en renforçant les compétences professionnelles dans des disciplines diverses mais pertinentes dans les pays membres.

Témoignages de lauréats d'une bourse de l'OIBT

M^{me} Rita Ebune, scientifique environnementale à l'Institut de gouvernance environnementale (Cameroun)

«Il existe un besoin énorme de renforcement des capacités, et je suis persuadée qu'il s'agit d'une problématique internationale. Nombre de problèmes tiennent non seulement aux travaux de recherche proprement dits, mais à la manière de les mener et d'en communiquer les résultats aux décideurs. Nombreux sont les établissements de recherche qui ne forment pas véritablement leurs étudiants à se spécialiser dans des aspects spécifiques. Si les experts pouvaient vraiment se consacrer à des aspects pointus, l'impact en serait plus important. Le Programme de bourses de l'OIBT peut aider à reconfigurer le champ d'action des experts. Le programme de formation que j'ai suivi à l'Université de Wageningen aux Pays-Bas est une réponse à l'échec des approches conventionnelles de la gestion des ressources naturelles qui sont incapables de traiter les intérêts conflictuels dans l'usage des ressources; les différentes perceptions de la conservation par rapport au développement chez les acteurs; les déséquilibres du pouvoir à divers échelons et dans différents secteurs de la gestion des ressources; et les conséquences de la rapide évolution des interactions entre le mondial et le local au niveau de la gouvernance environnementale et les marchés. Ma vision de la gestion des ressources naturelles et des conflits afférents est aujourd'hui plus étendue après ma bourse, ce qui m'aide dans ma profession actuelle, maintenant que j'ai pu trouver mon créneau et mon domaine d'intérêt.»

M. Modhumita Dasgupta, scientifique (Inde)

«Sur le plan personnel, la formation que j'ai suivie dans le cadre de ma bourse de l'OIBT m'a donné l'assurance nécessaire pour appliquer la technologie à des espèces arborescentes afin de comprendre les génomes non caractérisés en termes de nombre, de structure et d'évolution des chromosomes. Je travaille actuellement sur le développement de marqueurs moléculaires appliqués à des caractères des propriétés du bois, ce qui aidera à améliorer la productivité des plantations, et réduire ainsi la pression sur les forêts naturelles. La conservation à long terme des ressources génétiques forestières demeurera un objectif phare de l'utilisation durable des forêts tropicales. L'intégration de ces avancées technologiques dans les programmes de conservation conventionnels et de reproduction est susceptible d'apporter l'appui nécessaire et d'accélérer le processus de la reproduction basée sur les caractères des arbres tropicaux. Nous n'en sommes qu'aux balbutiements de la recherche biotechnologique sur les espèces arborescentes forestières. Le sujet prend toutefois de l'importance et les

laboratoires se rénovent pour traiter de gros volumes de données, mais peu de laboratoires travaillent sur ce domaine précis de la biotechnologie ou de la génomique des arbres. L'un des obstacles majeurs tient au manque de ressources humaines formées capables d'initier des recherches de haut niveau sur les espèces vivaces.

M^{me} Rashmi Shanbhag, chercheuse post-doctorale spécialisée dans les services écosystémiques (Inde)

«Dans mon cas, l'institut de recherche était mal équipé et dépourvu de tous les instruments nécessaires à mes recherches. Lorsque j'ai assisté à une conférence dans le cadre de ma bourse de l'OIBT, j'ai fait la connaissance d'un scientifique indien dont le laboratoire disposait de tout le matériel lié à mon domaine principal de travail. Il m'a invitée à y travailler et j'ai ainsi pu non seulement utiliser tout le nouvel équipement nécessaire, mais aussi radicalement améliorer ma capacité grâce à ce nouveau réseau, qui m'a également fait connaître de nombreuses autres opportunités scientifiques. Ma bourse de l'OIBT a été l'une des meilleures choses qui me soient arrivées dans ma vie. Sur le plan universitaire, elle m'a hissée à des sommets que je n'avais jamais rêvé d'atteindre en un laps de temps aussi court. La conférence à laquelle j'ai assisté m'a ouvert une nouvelle dimension et un nouveau défi dans mes travaux actuels. Dans mon sillage, deux de mes congénères plus jeunes ont aussi obtenu une bourse de l'OIBT pour se former dans des pays développés, et ils ont incorporé leurs résultats dans leurs études doctorales, ce qui n'aurait pas été possible en Inde.»

M. James Oppong Amponsah, responsable technique en chef d'un institut de recherche (Ghana)

«Les connaissances que j'ai acquises dans le cadre de ma bourse de l'OIBT se sont avérées fort utiles dans mon programme de travaux, à savoir le suivi de la phénologie des arbres forestiers dans le but de collecter et conserver efficacement les graines dans la Réserve forestière de Bobiri au Ghana. Un phénogramme de l'espèce que j'ai étudiée durant ma bourse a désormais été adopté par le Centre national des semences d'arbres afin de récolter efficacement ses graines au sein de la zone d'étude. En outre, à l'issue de ma bourse, j'ai obtenu une promotion et, de responsable technique supérieur, je suis devenu responsable technique en chef. Cette bourse a donc remarquablement contribué à ma carrière d'une manière que je n'aurais pu imaginer.»

Tendances du marché

Lors de la Discussion annuelle 2016 sur le marché, on s'est penché sur les avantages et inconvénients des accords de libre-échange pour les bois tropicaux

Mike Adams¹ et Frances Maplesden²

¹ Coordonnateur, Service d'information sur le marché des bois tropicaux (mjadams_itto@hotmail.com)

² Consultante, Nouvelle-Zélande



Discussion sur le libre-échange: De g. à d., André de Boer, Fédération européenne du négoce de bois; Jorge Malleux, Pérou; et Barney Chan, Groupe consultatif sur le commerce. Photo: F. Dejon/IISD (www.iisd.ca/forestry/itto/ittc52/cnov.html)

Les Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché sont organisées et présentées par le Groupe consultatif sur le commerce durant les sessions du Conseil international des bois tropicaux. L'édition 2016 s'est tenue à Yokohama au Japon en novembre dernier. Co-présidée par Jorge Malleux (Pérou) et Barney Chan (Malaisie), y sont intervenus des orateurs du Mexique, du Nigéria, de la Thaïlande, du Pérou, de l'Union européenne (UE) et des États-Unis d'Amérique (É.-U.), dont les présentations sont résumées ci-après¹.

L'ETTF va capter les avantages du commerce ouvert en promouvant les bois tropicaux

Faisant référence aux accords de libre-échange (ALE) négociés par l'UE, André de Boer, le Secrétaire général de la Fédération européenne du négoce de bois (ETTF), a observé que «plus il y en a, mieux c'est» (pour les importateurs), en nuancant toutefois que les fabricants européens – notamment ceux qui sont tributaires des marchés intérieurs – ne voyaient peut-être pas les choses du même œil.

La Commission européenne affiche des objectifs clairs pour ses ALE, qu'elle négocie afin de renforcer l'économie de l'UE et de créer des emplois en permettant aux entreprises européennes d'être plus compétitives et d'exporter davantage. Les ALE augmentent également l'accès aux matières premières et aux composants vitaux issus du monde entier.

M. de Boer a décrit comment l'ETTF captait les avantages du commerce ouvert sur le plan des produits dérivés de bois tropicaux en les promouvant activement. Ses efforts sont dopés par la Coalition européenne pour des bois tropicaux durables (la EU-STTC, une alliance d'industries, d'entreprises, de gouvernements et d'organisations créée en 2013), qui a l'ambition et les ressources nécessaires pour susciter un essor des importations de produits dérivés des bois tropicaux dans l'UE.

Le TAG

Le Groupe consultatif sur le commerce (TAG) a été créé afin de fournir des apports aux travaux de l'OIBT en matière de politique et de projets. Quiconque ayant un intérêt dans le commerce des bois tropicaux peut en devenir membre, y compris représentants des industries forestières tropicales, exportateurs et importateurs de bois, consultants de la filière ou associations du commerce et de l'industrie.

Pour tous renseignements, prière de contacter le président du TAG, M. Barney Chan (barney.chan@gmail.com).

Le Pérou doit réexaminer les causes profondes des problématiques de son secteur forestier

Les accords commerciaux peuvent être de puissants outils pour doper les exportations péruviennes de bois, selon Erik Fisher Llanos, le Président du Comité forestier de l'Association péruvienne des exportateurs. Or, a-t-il ajouté, cet objectif n'est pas atteint parce que, au Pérou, le développement du secteur forestier y est entravé par un diagnostic erroné des problèmes rencontrés dans le secteur des bois tropicaux. La conséquence en est que l'on a privilégié la lutte contre l'exploitation forestière illégale et son commerce associé aux dépens de la cause fondamentale du problème, à savoir la pauvreté. L'approche en vigueur «ne saurait suffire à garantir la pérennisation des forêts tropicales», a expliqué M. Fisher.

Pour relever les défis auxquels le Pérou est confronté, M. Fisher a préconisé de:

- stimuler la gouvernance forestière et renforcer la capacité de gestion des administrations régionales, car elles sont les plus proches de la forêt;
- améliorer le climat des affaires afin de susciter des investissements nationaux et internationaux;

¹ Les présentations sont disponibles sur: www.itto.int/fr/ittc-52/presentations.html.

... Tendances du marché

- s'attaquer à la réglementation trop stricte du secteur; et
- améliorer la communication pour envoyer des signaux aux marchés internationaux, notamment à l'adresse des pays avec lesquels le Pérou a signé un ALE.

L'ALE entre les États-Unis et le Pérou dope le commerce

L'Accord de promotion du commerce entre les États-Unis et le Pérou a été signé en décembre 2007. En 2013, les exportations du Pérou à destination des États-Unis avaient progressé de 38 pour cent, à 8,1 milliards \$EU, tandis que cette même année les entreprises américaines exportaient vers le Pérou des marchandises pour une valeur de 10,1 milliards \$EU.

Source: ustr.gov/trade-agreements/free-trade-agreements/peru-tpa.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Les chiffres de l'administration américaine indiquent que les exportations des États-Unis vers le Mexique ont augmenté de près de 450 pour cent depuis que l'ALENA est entré en vigueur en janvier 1994 et que les importations américaines (tous produits confondus) en provenance du Mexique ont progressé de plus de 600 pour cent. L'ALENA est un accord tripartite négocié par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Source: www.cfr.org/trade/naftas-economic-impact/p15790.

Besoin de compétitivité accrue chez les petites entreprises au Mexique

Enrique Tellez Pacheco, le Président de la Chambre nationale de la filière du bois (CANAINMA), a dit qu'il reconnaissait que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et autres ALE étaient source d'avantages pour le Mexique. Cela dit, si ces accords génèrent certes de nouvelles opportunités pour l'import-export de bois tropicaux, il reste beaucoup à faire pour que le secteur national des bois tropicaux, où les petites et moyennes entreprises (PME) sont prédominantes, profite de ces opportunités.

Le défi, a expliqué M. Tellez, est d'accroître la compétitivité des entreprises mexicaines pour leur permettre de tirer parti des ALE. Pour y parvenir, les pouvoirs publics et des organismes de type CANAINMA devront remédier au morcellement de la production de bois tropicaux dans la région sud-est du Mexique, où seuls des produits à faible valeur ajoutée sont fabriqués. Des efforts s'imposent, a-t-il dit, pour ouvrir le financement en vue de remplacer les équipements obsolètes, stimuler le niveau de savoir-faire et accroître la transparence dans le secteur en vue de s'attaquer à l'exploitation forestière illicite.

Les consommateurs nigériens bloqués par un déficit de pouvoir d'achat

Les ALE présentent de multiples avantages et inconvénients pour le commerce du bois, selon M. Labode Popoola, professeur d'économie forestière et de développement durable à l'Université d'Ibadan au Nigéria (il est également Président de l'Association forestière du Nigéria). Si les exportations ouest-africaines de produits dérivés du bois sont significatives, leur production et leur commerce sont toutefois peu intégrés, ce qui réduit les avantages économiques et la capacité du secteur à répondre aux besoins des marchés intérieur et régional.

Suite au déséquilibre du pouvoir d'achat entre le marché international et le marché intérieur, auquel s'ajoute la concentration démesurée des efforts en faveur du commerce exportateur qui en résulte, la demande intérieure légitime en bois – qui est en rapide essor – est restée ignorée. Il faut un cadre stratégique commun pour générer des données pertinentes sur le commerce local, national et transfrontalier, et ses incidences dans la sous-région.

M. Popoola a recommandé pour le secteur une meilleure application de la législation, une meilleure efficacité dans les négociations et une génération accrue de connaissances et, pour les organismes forestiers de la sous-région, un partage

plus étendu des connaissances et compétences. Il a expliqué que, dans la sous-région, la chaîne de valeur des produits forestiers demeurerait inefficace en raison de l'usage persistant de technologies obsolètes que vient aggraver une gouvernance insuffisante du secteur, autant de problèmes auxquels il faut remédier. Il y a également un besoin urgent de mener une évaluation exhaustive des ressources; d'impliquer davantage le secteur privé et les collectivités dans le développement des forêts; d'élargir l'accès aux technologies et à l'information sur le marché; de procéder à l'examen des lois forestières et environnementales; et de stimuler l'enseignement et la recherche.

Aux États-Unis, le changement d'administration aura un effet sur l'environnement commercial

Le résultat de l'élection présidentielle américaine venait à peine d'être connu lorsque Joe O'Donnell, Directeur en chef des affaires gouvernementales et publiques à l'Association internationale des produits dérivés du bois (IWPA) basée aux États-Unis, a délivré sa présentation. Cela signifiait en effet que l'Accord de partenariat transpacifique (PTP), ne serait pas mis en œuvre aux États-Unis, pour le moins dans le court terme, en a-t-il conclu. Il a indiqué que le résultat électoral risquait d'avoir d'autres conséquences sur l'environnement américain du commerce, mais que l'IWPA était déterminée à garder les flux commerciaux ouverts.

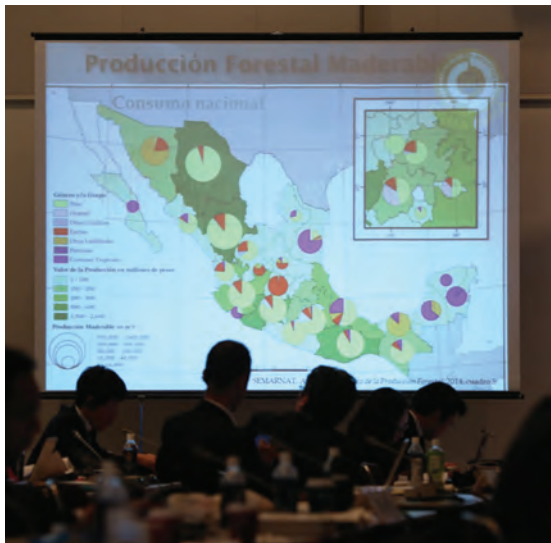
Les ALE en vigueur qui ont été signés avec les États-Unis englobent 20 pays, a rapporté M. O'Donnell, et ils ont montré qu'ils étaient l'un des meilleurs moyens d'ouvrir les marchés étrangers aux exportateurs américains. Grâce à la réduction des barrières commerciales et à la mise en place d'un environnement du commerce et de l'investissement plus stable et transparent, il a été plus facile et économique pour les entreprises américaines d'exporter leurs produits et services sur les marchés des partenaires commerciaux.

Les États-Unis négocient le TPP avec l'Australie, Brunei Darussalam, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam. L'UE et les États-Unis ont par ailleurs entamé des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement en juin 2013.

En Thaïlande, les petites entreprises survivent en créant une culture du design et de l'artisanat

Jirawat Tangkijngamwong, Président de l'Association thaïlandaise du bois et l'un des administrateurs de Deesawat Industries et Deesawat Design, a évoqué la manière dont le commerce ouvert stimulait les exportations de produits finis et les opportunités pour le design. La Thaïlande compte 1 500 fabricants de produits bois qui sont déclarés, dont 52 seulement peuvent être considérés comme de grandes entreprises, 210 sont de moyennes entreprises et le reliquat – plus de 1 200 – de petites entreprises. Un examen plus détaillé du secteur, a dit M. Tangkijngamwong, révèle qu'il existe en outre 8 000 «micro-activités» qui ne sont pas déclarées.

Lentes et peu productives, les PME thaïlandaises ne sont pas en mesure de rivaliser avec les grandes entreprises nationales et encore moins avec leurs compétiteurs étrangers. Pour les aider à survivre au sein d'un environnement où sévit une concurrence de plus en plus acharnée, a dit M. Tangkijngamwong, la filière thaïlandaise exploite, par ses propres moyens, ses compétences entrepreneuriales pour adapter son artisanat et ses designs traditionnels en vue de créer des articles susceptibles d'attirer des acheteurs internationaux.



À l'affiche de la discussion: Les participants regardent un graphique durant une présentation lors de la Discussion annuelle 2016 sur le marché. Photo: K. Sato/OIBT

Interventions et débat

Les présentations ont été suivies d'un débat dynamique, animé par Jorge Malleux, du Pérou.

Un délégué de l'UE a observé que les pays producteurs tropicaux étaient confrontés à de nombreux défis dans le commerce des bois tropicaux et a demandé à l'auditoire de contribuer des suggestions sur la meilleure manière de développer des technologies avancées et d'attirer l'investissement dans la transformation et le commerce du bois. M. Pacheco a répondu en disant que la problématique était complexe; au Mexique, le problème sous-jacent est que nombre de propriétaires de forêt sont des communautés autochtones, qui gèrent leurs forêts selon des procédures coutumières, et la production est inefficace et de petite échelle. Parvenir à améliorer la productivité demande que l'on travaille avec ces communautés pour concevoir des programmes et promouvoir des technologies qui soient adaptées à leurs besoins et aptitudes.

M. Pacheco a ajouté que, pour tout programme de développement, il était essentiel au Mexique de nouer des liens de confiance avec les communautés forestières dans la mesure où celles-ci ont connu par le passé de mauvaises expériences. Pour attirer l'investissement dans les industries de transformation du bois, la sécurité de l'aspect juridique constitue une autre exigence fondamentale, a-t-il dit. Lorsque des investissements touchent des communautés qui vivent dans la forêt où en sont riveraines, il est nécessaire de veiller à ce que les avantages soient équitables et répartis de manière égale. M. Pacheco a observé que, au Mexique, malgré les nombreux défis, les communautés forestières étaient favorables à l'investissement dans la foresterie et la transformation du bois.

Un délégué de la Thaïlande a remarqué que la transparence du marché était cruciale pour la gestion durable des forêts (GDF) et la légalité du commerce, et que plusieurs orateurs avaient évoqué l'étendue de l'exploitation forestière illicite dans leur pays respectif. Dans ce contexte, il a demandé si les ALE amélioraient véritablement la transparence et aidaient à éliminer les échanges illégaux. M. Popoola a répondu que le commerce était motivé par le profit et que les investissements allaient là où ils étaient susceptibles d'être profitables. Il a ajouté que l'intervention des pouvoirs publics était nécessaire pour assurer l'équité du commerce.

Une déléguée des États-Unis a décrit les nombreux avantages que, de son point de vue, apportait l'Accord de promotion du commerce entre les États-Unis et le Pérou ainsi que les changements favorables que connaît le secteur forestier péruvien en conséquence. Sur le long terme, a-t-elle ajouté, la filière péruvienne du bois devrait en bénéficier.

Un délégué de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) a souligné l'importance d'être clair concernant ce que constitue l'exploitation forestière illicite, et que les pays devaient en donner une définition qui convienne à leur propre contexte. M. de Boer a répondu que la définition du Règlement sur le bois de l'UE était limpide: les importateurs de l'UE doivent s'assurer que leurs importations soient conformes à la législation nationale en vigueur dans les pays producteurs, et sont tenus de faire preuve de diligence raisonnée pour veiller à ce que les chargements soient d'origine légale. M. de Boer a ajouté que la signature d'Accords de partenariat volontaire et la délivrance d'autorisations FLEGT (Application des lois forestières, gouvernance et échanges commerciaux) garantiront l'accès aux marchés de l'UE.

Un délégué du Guatemala a reconnu le rôle que jouait l'OIBT pour permettre à son pays d'investir dans des technologies destinées à améliorer les données en ligne sur le marché du bois et à développer un système informatique de vérification (appelé SEINEF), qui assure désormais une robuste chaîne de traçabilité. Il a expliqué que, depuis sa mise sur pied en 2014, le SEINEF avait accru l'offre en produits forestiers et amélioré l'information sur les marchés locaux.

Un délégué du Mexique a indiqué que son gouvernement introduisait une stratégie destinée à favoriser la GDF, assortie de cinq objectifs: 1) intégration sociale; 2) gestion des forêts pour la conservation de la biodiversité; 3) développement économique; 4) suivi; et 5) réduction de la pauvreté. Cette stratégie devrait faciliter l'expansion du commerce licite des produits dérivés du bois.

Un observateur a demandé si les collectivités qui sont tributaires des forêts pour leurs moyens d'existence bénéficiaient des ALE. Est-il possible, a-t-il demandé, d'améliorer les ALE pour les rendre davantage en mesure de réduire la pauvreté et ainsi d'intégrer au secteur officiel le commerce non officiel, et souvent illégal, opéré par les populations locales? Aucun des panellistes n'a répondu directement à cette question.

Un délégué de l'Allemagne a observé que la circulation transfrontalière des produits dérivés du bois exigeait la vérification de leur origine et des essences. L'Allemagne, a-t-il dit, appuie le Réseau mondial de traçabilité du bois (GTTN), qui facilite et promeut l'usage de l'ADN et de marqueurs isotopiques stables ainsi que les technologies de traçabilité du bois en vue d'assurer le commerce de bois légaux. Il a suggéré que le succès rencontré par l'application de ces technologies pour éliminer le commerce de bois illicites justifiait qu'elle soit étendue.

À retenir de cette Discussion

Sur les six orateurs de la Discussion annuelle 2016, deux étaient issus de pays consommateurs et quatre de pays producteurs. Si les deux consommateurs n'ont eu que des louanges pour les ALE négociés par leur gouvernement, les orateurs des pays producteurs ont toutefois exprimé des réserves. Si la discussion était un match de foot, le score serait de 4 à 2!

Ces dernières années, les ALE bilatéraux et régionaux se sont multipliés tandis que les efforts visant à obtenir un accord mondial sur la libéralisation du commerce dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce se sont retrouvés dans une impasse. D'ailleurs, les exportateurs les utilisent-ils? Dans la négative, pourquoi non? Quels avantages apportent-ils? Et quels sont leurs inconvénients? Le message à retenir de cette Discussion annuelle sur le marché, au cours de laquelle se sont exprimés des fabricants, des associations du commerce et des universitaires, est que les ALE, bien qu'ils partent d'une bonne intention, n'apportent pas la même chose à chaque partenaire.

Une récente analyse de *HSBC Global Connections* s'est penchée de près sur l'usage des ALE dans les pays de l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), où les exportateurs ne manquent pas d'options dans leur approche des ALE, car leur gouvernement leur a ménagé de multiples choix. Or, selon cette étude, «si les choix sont certes riches, leur utilisation est toutefois étonnamment faible, sachant que chaque ALE signé dans l'ASEAN était utilisé par un exportateur seulement sur quatre en moyenne».

Parutions récentes

Préparé par
Ken Sato



OIBT 2016. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales. Série OIBT: Politique forestière n° 21. Organisation internationale des bois tropicaux, Yokohama, Japon.

ISBN: 978-4-86507-033-0

Disponible (*en français*) sur: www.itto.int/fr/policypapers_guidelines

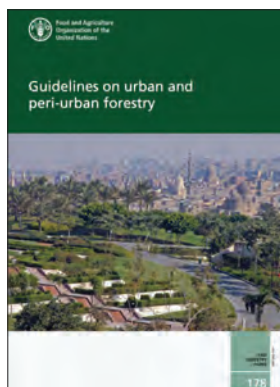
C'est au début des années 90 que l'OIBT a inauguré la mise au point de critères et indicateurs (C&I) de la gestion durable des forêts (GDF) pour accompagner le suivi et l'évaluation de la situation des

forêts tropicales naturelles chez les pays membres producteurs de l'Organisation, et recenser les améliorations nécessaires au niveau des pratiques forestières. L'OIBT a publié les *Critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales* en 1992, suivis de versions révisées en 1998 et 2005.

En 2014, l'organe directeur de l'OIBT, le Conseil international des bois tropicaux, a décidé qu'une nouvelle révision intégrale s'imposait en vue de continuer à répondre à l'évolution des besoins des acteurs forestiers et d'éclaircir pleinement le développement des politiques forestières et des pratiques de gestion.

Cette édition révisée des C&I de l'OIBT est le résultat de ce processus. Elle est d'actualité à la lumière des récents développements mondiaux intervenus en matière de politique forestière. On citera par exemple ceux relevant de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique, ou encore des Objectifs de développement durable. Ont été également pris en compte les récents travaux, concernant les processus liés aux C&I, que mène l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui visent à intégrer et à rationaliser la communication d'informations sur les forêts au niveau des pays.

Voir également l'article en page 3.



Salbitano, F., Borelli, S., Conigliaro, M. & Chen, Y. 2016. Guidelines on Urban and Peri-Urban Forestry. FAO Forestry Paper No. 178.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Rome.

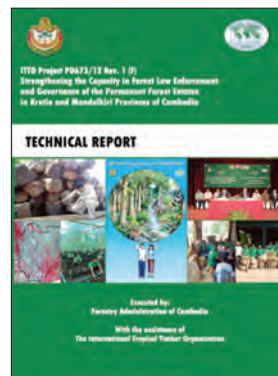
ISBN: 978-92-5-109442-6

Disponible (*en anglais*) sur: www.fao.org/3/a-i6210e.pdf

Bien que les villes n'occupent que 2 pour cent de la surface de la planète, leurs habitants consomment 75 pour cent de ses ressources naturelles.

Or, d'ici à 2050, 70 pour cent de la population mondiale vivra en milieu urbain. Il est donc crucial que le développement urbain soit viable pour garantir la qualité de vie des populations dans le monde. Dans les cités, les forêts et les arbres, à condition d'être correctement gérés, peuvent apporter des contributions importantes à la planification, la conception et la gestion de paysages urbains qui soient pérennes et résilients. Ils peuvent aider à faire des villes des lieux plus agréables, attrayants et sains où vivre, mais aussi plus sûrs, riches et diversifiés.

La FAO a initié et accompagné un processus collaboratif destiné à élaborer des lignes directrices volontaires visant à optimiser les contributions des forêts et des arbres à un développement urbain viable. Scientifiques, professionnels et administrateurs publics de diverses villes à travers le monde se sont réunis pour discuter des éléments de la foresterie urbaine et de ses défis majeurs, tandis qu'une petite équipe d'experts a été mise sur pied pour distiller cette vaste somme de connaissances. Ce document est le résultat final de ce processus. Destiné à un public mondial composé de décisionnaires urbains, fonctionnaires, conseillers politiques et autres acteurs, il aidera à créer des forêts urbaines et périurbaines qui contribueront à répondre aux besoins actuels et futurs des cités en produits forestiers et services écosystémiques. Ces lignes directrices contribueront par ailleurs à sensibiliser les collectivités aux apports des forêts et des arbres pour améliorer la qualité de vie et à leur rôle essentiel dans la pérennisation au niveau planétaire.



Administration forestière du Cambodge 2016. Rapport technique: Strengthening the Capacity in Forest Law Enforcement and Governance of the Permanent Forest Estates in Kratie and Mondulkiri Provinces of Cambodia. Phnom Penh.

Disponible (*en anglais*) sur: <https://goo.gl/Wd1XFG>, ou www.itto.int/project_search, la page du moteur de recherche de projets de l'OIBT (y saisir le numéro de projet).

Cette publication offre une synthèse des résultats du projet de l'OIBT PD 673/12 Rev.1 (F) qui, mis en œuvre par l'Administration forestière cambodgienne, était axé sur la formation et la sensibilisation des acteurs à l'application des lois et à la gouvernance en matière de forêts (FLEG) et à l'élaboration d'un plan stratégique FLEG. Elle a été préparée et publiée par l'Administration forestière avec le concours financier de l'OIBT. Ce projet a permis d'améliorer de manière substantielle la capacité de l'Administration forestière à appliquer la législation forestière et ainsi d'atteindre les objectifs de la réforme forestière.



Département forestier de la Malaisie péninsulaire 2016. Report of the Workshop on Capacity Building of Forestry Department Peninsular Malaysia's Staff in Identification of Aquilaria to Species Level and in the Grading of Agarwood. Kuala Lumpur.

Disponible (*en anglais*) sur: <https://goo.gl/XLGGop>.

Cette publication réunit les informations recueillies auprès de divers acteurs en Malaisie pour faciliter l'identification et le classement du bois d'agar en vue de mieux appliquer la réglementation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Cet ouvrage a été préparé dans le cadre du Programme OIBT-CITES.



OIBT 2016. Rapport annuel 2015 de l'OIBT. Organisation internationale des bois tropicaux. Yokohama, Japon

ISBN: 978-4-86507-030-9

Disponible (*en français*) sur: www.itto.int/fr/annual-report.

En 2015, l'OIBT a enregistré des avancées notables dans l'exécution de son mandat, qui consiste à favoriser la conservation, ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières tropicales. L'Organisation a en effet mis en œuvre une vaste gamme de projets et activités ciblées, et a fortement contribué à nouer des partenariats productifs avec une diversité d'organisations et acteurs. On trouvera dans cette édition 2015 de notre Rapport annuel, une synthèse des travaux que mène l'OIBT dans le cadre de ses projets sur le terrain, Programmes thématiques et autres activités, qui tous ont pour objet de pérenniser les forêts tropicales.

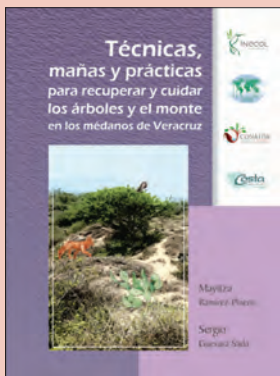


Moreno-Casasola, P. & Infante Mata, D.M. 2016. *Conociendo los manglares, las selvas inundables y los humedales herbáceos* Instituto de Ecología, A.C. (INECOL), Veracruz, Mexique.

ISBN: 978-607-7579-56-4

Cette publication réunit des informations sur les écosystèmes de la mangrove, des zones humides et des forêts inondées, leur structure, leur répartition, la dynamique de leur population,

leur état de conservation ainsi que les lois qui réglementent leur conservation et leur utilisation au Mexique. Rédigée dans un style simple adapté à tous types de publics, on y trouve une collection complète de photos illustrant ces écosystèmes. Elle a été produite dans le cadre du projet RED-PD 045/11 rev.2 (M).



Ramírez-Pinero, M. & Guevara Sada, S. 2015. *Técnicas, mañas y prácticas para recuperar y cuidar los árboles y el monte en los médanos de Veracruz*. Instituto de Ecología, A.C. (INECOL), Veracruz, Mexique.

ISBN: 978-607-7579-47-2

Préparée dans le cadre du projet de l'OIBT RED-PD 045/11 Rev.2 (M), cette publication décrit les techniques employées pour attirer les oiseaux, chauve-souris,

insectes et autres animaux qui contribuent à essaimer les graines d'arbres et d'autres végétaux jusqu'aux dunes défrichées, aidant ainsi à les régénérer de manière naturelle, en reliant les habitats et en rétablissant les fonctions environnementales. Au nombre de ces techniques figurent l'installation de perches pour les oiseaux et chauve-souris; l'emploi de filets pour collecter les graines aéroportées; et les méthodes employées pour attirer les mammifères indigènes vers les zones restaurées.



Moreno-Casasola, P., éd. 2016. *Servicios ecosistémicos de las selvas y bosques costeros de Veracruz*. INECOL, OIBT, CONAFOR & INECC, Comisión Nacional Forestal, Veracruz, Mexique.

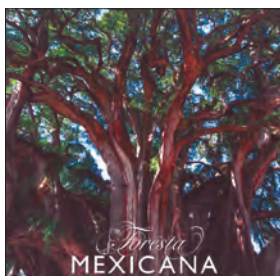
ISBN: 978-607-7579-57-1

Cette publication présente les résultats d'un chiffrage économique des forêts inondées et zones humides (mangroves, marécages et

marais) qui a été réalisé au titre du projet de l'OIBT RED-PD 045/11 Rev.2 (M) dans l'État du Veracruz sur le golfe du Mexique. Ces forêts offrent notamment une protection cruciale contre tempêtes et inondations, aident à réguler l'approvisionnement en eau, nourrissent une industrie lucrative de la pêche, abritent une riche biodiversité, constituent une source d'alimentation et stockent d'importantes quantités de carbone. Ce chiffrage a permis de conclure que la valeur économique de ces services est autrement plus importante que celle générée par l'élevage de bétail. Le défi est de veiller à ce que les propriétaires fonciers puissent capter une part accrue de cette valeur afin de les inciter à conserver les rares forêts de ce type qui subsistent dans la région.

Elle a pour objet de fournir des preuves scientifiques de la valeur des services écosystémiques et de sensibiliser agriculteurs et décideurs à l'importance de trouver un équilibre entre les bienfaits essentiels dont la nature est source. Les résultats du projet y sont synthétisés en 16 chapitres, assortis de photographies, cartes, schémas, figures et graphiques qui illustrent les services écosystémiques et leur valeur.

Ces trois ouvrages peuvent être téléchargés gratuitement (en espagnol). Pour obtenir les liens, saisir le numéro de projet [RED-PD 045/11 Rev.2 (M)] dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT sur: www.ito.int/project_search.



Alcalde Méndez, M.A., Gómez Guerrero, A. & Valdez Hernández, J.I. 2016. *Foresta Mexicana*. Comisión Nacional Forestal & Colegio de Postgraduados, Mexique.

ISBN: 978-60-7-715223-1

Disponible (*en espagnol*) sur: conafor@conafor.gob.mx.

L'un des 17 pays de mégadiversité

dans le monde, au Mexique, les forêts couvrent 70 pour cent du territoire national et hébergent 11 millions d'habitants. Elles comprennent des forêts tempérées, des forêts pluviales tempérées (où fait escale le monarque, un papillon, lors de sa migration hivernale), des forêts humides tempérées chaudes, des forêts pluviales tropicales, des forêts subtropicales, des forêts macrophylls tropicales sèches, des forêts de mangrove et des forêts-galeries. Cette publication veut sensibiliser la société mexicaine à ses forêts en présentant une collection d'images qui illustrent la valeur, la richesse et la beauté au fil des saisons de tous les types de forêts présents au Mexique.

Les lauréats d'une bourse de l'OIBT

L'Organisation internationale des bois tropicaux a attribué onze bourses lors de la 52^e session du Conseil international des bois tropicaux. Neuf pays membres producteurs sont représentés dans ce nouveau groupe de lauréats, qui comprend cinq femmes. Le montant total des bourses s'élève à 58 724,71 \$EU.

La liste des lauréats est disponible sur: www.ito.int/fr/fellowship_detail/od=4966.

1^{er}-2 février 2017

Salon LignoFuels 2017

Helsinki, Finlande
Rens.: www.wplgroup.com/aci/event/lignocellulosic-fuel-conference-europe

2 février 2017

Colloque international 2017 du FFPRI: «Mesures d'incitation en faveur des actions REDD+: Coordonner l'investissement public et privé»

Tokyo (Japon)
Rens.: red-plus@jifpro.or.jp

7-9 février 2017

Atelier international sur les espèces arborescentes de la CITES

La Antigua (Guatemala)
Rens.: ishii@itto.int

7-10 février 2017

Consultation d'experts du FNUF sur le format et le cycle de communication des informations

Brasilia (Brésil)
Rens.: sen@un.org

13-14 février 2017

IV^e Défi de Bonn

Griya Agung, Palembang, (Indonésie)
Rens.: www.cifor.org/event/iv-bonn-challenge

13-14 février 2017

2^e Salon Europe du commerce et de la production d'énergie

Copenhague (Danemark)
Rens.: www.cmtevents.com/aboutevent.aspx?ev=170202&

13-15 février 2017

Conférence internationale sur les ressources en fibres ligneuses et leur commerce

Furama Resort, Da Nang (Viet Nam)
Rens.: <http://events.risiinfo.com/wood-fiber>

22-23 février 2017

8^e sommet sur l'utilisation du dioxyde de carbone

San Antonio, TX (États-Unis)
Rens.: www.wplgroup.com/aci/event/co2-us

27 février-1^{er} mars 2017

3^e Salon Asie biomasse & Bioénergie

Jakarta (Indonésie)
Rens.: www.cmtevents.com/register.aspx?ev=170303a&

1^{er}-3 mars 2017

Conférence 2017 sur l'investissement dans les terres à bois

Île Amelia, Floride, États-Unis
Rens.: www.ugacfb.com/timberlandasset

1^{er}-4 mars 2017

Salon DelhiWood

Greater Noida (Inde)
Rens.: www.delhi-wood.com

4-6 mars 2017

Forum ATIBT

Dubaï (Émirats arabes unis)
Rens.: info@atibt.org

7-9 mars 2017

Salon Dubai Wood Show

Dubaï (Émirats arabes unis)
Rens.: www.dubaiwoodshow.com

20-24 mars 2017

Conférence 2017 sur les terres et la pauvreté: Gouvernance responsable des terres, vers une approche factuelle

Washington (États-Unis)
Rens.: www.worldbank.org/en/events/2016/08/22/land-and-poverty-conference-2017-responsible-land-governance-towards-an-evidence-based-approach

29-31 mars 2017

39^e session conjointe du Groupe de travail CEE-ONU/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières

Genève (Suisse)
Rens.: www.unece.org/forests/wpfsem2017#

3-7 avril 2017

19^e Conférence du Commonwealth sur la foresterie

Dehradun (Inde)
Rens.: www.cfc2017.in

18-21 avril 2017

Conférence internationale sur la pérennisation des écosystèmes de la mangrove: Gérer une ressource vitale pour la concrétisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris

Bali (Indonésie)
Rens.: www.itto.int/mangrove2017; ma@itto.int

1^{er}-5 mai 2017

12^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-12)

New York (États-Unis)
Rens.: www.un.org/esa/forests/events/unff-12/index.html

4-5 mai 2017

Conférence RISI sur l'investissement forestier

Londres (Royaume-Uni)
Rens.: <http://events.risiinfo.com/investment-conference>

15-18 mai 2017

8^e Salon du commerce et de la production d'énergie liés aux granulés de biomasse

Tokyo (Japon)
Rens.: www.cmtevents.com/aboutevent.aspx?ev=170501&

22-24 mai 2017

Conférence 2017 d'exploration des dernières tendances de l'industrie en Asie et au-delà

Shenzhen (Chine)
Rens.: <http://events.risiinfo.com/asian-conference/en>

22-26 mai 2017

Innovation pour le climat: Semaine de la finance et des marchés

Barcelone (Espagne)
Rens.: www.worldbank.org/en/events/2016/11/16/innovate4climate-finance-and-markets-week

29 mai-2 juin 2017

XVI^e Congrès mondial de l'eau

Cancun (Mexique)
Rens.: www.worldwatercongress.com

12-15 juin 2017

Conférence européenne & exposition sur la biomasse européenne (EUBCE)

Stockholm (Suède)
Rens.: www.eubce.com/home.html

12-16 juin 2017

Consultation d'experts sur les évaluations des ressources forestières mondiales: Dans la perspective du FRA 2020

Joensuu (Finlande)
Rens.: www.fao.org/forestry/events/en

14-16 juin 2017

Conférence 2017 de la Division 5 (produits forestiers) de l'IUFRO

Vancouver, CB (Canada)
Rens.: www.iufro2017.ca

17-19 juillet 2017

Forum politique 2017 de haut niveau sur le développement durable

New York (États-Unis)
Rens.: sustainabledevelopment.un.org/hlpf

24-27 juillet 2017

23^e réunion du Comité de la CITES pour les plantes

Genève (Suisse)
Rens.: www.cites.org/eng/news/calendar.php

24-27 juillet 2017

IUFRO-INAFOR Favoriser les ressources durables issues des plantations pour la croissance économique et les avantages aux collectivités

Yogyakarta (Indonésie)
Rens.: www.iufroinafor2017.com

4-15 septembre 2017

13^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification

Ordos, Mongolie intérieure (Chine)
Rens.: www2.unccd.int/cop13

6-8 septembre 2017

2^e Réunion Asie-Pacifique sur la foresterie urbaine

Séoul (République de Corée)
Rens.: www.fao.org/forestry/events/en

11-13 septembre 2017

Conférence internationale sur l'énergie renouvelable

Mexico (Mexique)
Rens.: www.ren21.net/irecs

19-22 septembre 2017

Congrès du 125^e anniversaire de l'IUFRO

Freiburg (Allemagne)
Rens.: <http://iufro2017.com>

2-6 octobre 2017

3^e Conférence internationale sur l'élargissement des efforts mondiaux pour sécuriser les droits sur les terres et ressources communautaires

Stockholm (Suède)
Rens.: rightsandresources.org/en/event/commitments-implementation-strategies-accelerate-recognition-rights-ground/#sthash.wNwSOjX6.dpbs

8-13 octobre 2017

Assemblée générale du Conseil de bonne gestion forestière (FSC)

Vancouver (Canada)
Rens.: <https://ic.fsc.org/en>

9-13 octobre 2017

Lasy 2017: session conjointe du Comité sur les forêts et l'industrie forestière de la CEE-ONU et de la Commission européenne des forêts de la FAO

Varsovie (Pologne)
Rens.: www.unece.org/forests/lasy2017#

6-17 novembre 2017

23^e session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques

Bonn (Allemagne)
Rens.: secretariat@unfccc.int

27 novembre-2 décembre 2017

53^e session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités

Lima (Pérou)
Rens.: www.itto.int/workshop_detail/id=4991; itto@itto.in

4-6 décembre 2017

3^e réunion de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement

Nairobi (Kenya)
Rens.: www.unep.org/about/sg

5-7 décembre 2017

53^e réunion du Conseil du Fonds mondial pour l'environnement

Washington (États-Unis)
Rens.: www.thegef.org/events/53rd-gef-council-meeting

Date limite du cycle des projets de l'OIBT pour 2017

La date limite de soumission des propositions de projets – par l'intermédiaire du point de contact de l'OIBT dans le pays concerné – est fixée au 6 février 2017. Pour en savoir plus, prière de consulter: www.itto.int/fr/calls_proposals/id=4994. Le manuel OIBT de formulation des projets est disponible sur: www.itto.int/fr/projectformulation/manuals.

